

Retraites

LA CNR PASSE AU TOUT-NUMÉRIQUE

Page 16

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 8317 – SAMEDI 18 OCTOBRE 2025

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

IMPORTATION DE 10 000 BUS

L'opération sur la bonne voie

Page 6

Massacre d'Algériens à Paris le 17 octobre 1961

LA MANIFESTATION LA PLUS RÉPRIMÉE DE L'HISTOIRE



- Tebboune : «Le souvenir de ces sacrifices demeure gravé dans les esprits»
- Un crime odieux dans le pays des «droits de l'homme»
- Fouad Souf : «Le 17 octobre interroge notre rapport à la mémoire»
- Kateb Yacine au peuple français : «Vas-tu parler ? Vas-tu te taire ?»

Lire notre dossier en pages 2, 3, 4 et 5

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

MASSACRE COLONIAL DU 17 OCTOBRE 1961

UN CRIME ODIEUX DANS LE PAYS DES «DROITS DE L'HOMME»

Un «massacre colonial à Paris». Intertitre en guise d'exergue et caractères en gras à l'appui, Emmanuel Blanchard ne lésine pas sur la sémantique pour mettre un qualificatif sur les événements sanglants du 17 octobre 1961 à Paris.

De toutes les dates sanglantes qui jalonnent l'histoire de la France, notamment son passé colonial, la répression de la manifestation pacifique des Algériens est à nulle autre pareille. Maître de conférences à l'université de Versailles-Saint-Quentin, Emmanuel Blanchard est un spécialiste de l'histoire de la police française, toutes périodes confondues. En choisissant de travailler sur cette thématique, sous la direction de Jean-Marc Berlière – un autre spécialiste reconnu de l'histoire de la police française –, Emmanuel Blanchard s'est donné les moyens scientifiques d'aller au-delà de l'enquête publiée à l'automne 1991 par Jean-Luc Einaudi, sous le titre de «La Bataille de Paris» (éditions du Seuil). En 2008, Emmanuel Blanchard avait soutenu une volumineuse thèse intitulée «Encadrer des ''citoyens diminués'' : la police des Algériens en région parisienne (1944-1962)».

Soutenue sous la direction de Jean-Marc Berlière, la thèse a été publiée en 2011 sous forme de livre : la Police parisienne et les Algériens (1944-1962), éditions Nouveau Monde.

Effort scientifique salué par la communauté historienne, son travail permet de situer la particularité de la répression du 17 octobre 1961 au regard des épisodes répressifs policiers en France et en Europe. «Comparée à des situations antérieures, la répression du 17 octobre est sans précédent dans l'histoire du ''maintien de l'ordre'' à Paris et dans le monde occidental au XXe siècle. Le dispositif policier mis en place n'a pas été motivé par le souci d'empêcher une manifestation interdite, mais d'intensifier ce que Maurice Papon qualifiait de ''guerre anti-subversive'' contre le FLN».

Peu avant de tirer sa révérence à l'aube des années 2000, le Pr Pierre Vidal-Naquet avait salué, à coup de superlatifs, le travail de la «nouvelle génération des historiens de la guerre d'Algérie». Un groupe de chercheurs en herbe venus au monde bien après la fin du conflit et crédités d'un travail original sur le plus sanglant des conflits de décolonisation. Pierre Vidal-Naquet faisait allusion, entre autres, à



Une répression barbare.

Raphaëlle Branche, auteure d'une remarquable thèse sur l'armée française et la torture, et à Sylvie Thénault, auteure d'un travail fondateur sur la justice coloniale. Emmanuel Blanchard a émergé sur le front du travail académique après le décès de l'auteur de l'Affaire Audin (éditions de Minuit) et la Torture dans la République (chez le même éditeur). S'il avait été publié du vivant de Pierre Vidal-Naquet, le livre de Blanchard aurait été salué à grand trait pour sa valeur ajoutée pour la compréhension de la répression policière anti-algérienne.

Le 17 octobre 1961, la police parisienne agit avec une logique différente des logiques qui avaient prévalu dans des manifestations parisiennes antérieures. «Bien avant la soirée du 17 octobre, explique l'historien, «la Préfecture de Police se mobilise au moyen d'un arsenal répressif jamais utilisé jusque-là contre les Algériens». Préalablement à la sortie des Algériens dans les rues, le Parc des Expositions (Porte de Versailles) fait l'objet d'une réquisition exceptionnelle. «En réalité, les forces de l'ordre préparaient déjà une rafle gigantesque à une période marquée par la reprise des expulsions massives des Algériens vers l'Algérie».

LA VOLONTÉ HAINEUSE DE PAPON

Ordre a ainsi été donné de procéder à l'arrestation de tous les Algériens circulant dans la rue. Les policiers s'y sont attelés avec beaucoup de zèle. En l'espace de quelques petites heures, pas moins de 12 000 Algériens ont été raflés et transférés vers plusieurs destinations : le Parc des Expositions, le Stade Coubertin, la cour de la Préfecture de police, à Vincennes. «Par son ampleur, cette rafle a inscrit la soirée du 17 octobre 1961 comme date singulière dans l'histoire de la police parisienne», souligne l'auteur de la Police parisienne et les Algériens (1944-1962).

Nommé à la tête de la préfecture de police de Paris en mars 1958, Maurice Papon assigne à la police parisienne – et le revendique sans ambages – un rôle résolument répressif à l'encontre des Algériens. «Sauf à capituler, la seule réponse est la riposte. Seule la réponse conduira à la négociation. L'armée s'en charge en Algérie. En métropole, c'est l'affaire de la police. Dans la capitale (Paris, ndlr), c'est la mission de la préfecture de police», rappelle le préfet de police dans ses Mémoires, les Chevaux du pouvoir, publiées en 1988 aux éditions Plon. «C'est révélateur de la volonté de Papon d'en découdre avec les immigrés d'Algérie ou les ''Français musulmans'' d'Algérie».

Dès sa nomination à la tête de la préfecture de police de Paris, Maurice Papon s'est assigné une ligne de conduite sur le terrain de la communication. Au gré de ses discours et autres interventions, il n'a cessé de rappeler aux policiers la nécessité de la ''guerre anti-subversive'' qu'il avait appliquée quand il était à Constantine. Selon Emmanuel Blanchard, les effets de son discours sur les policiers «ont été au-delà des attentes». «Multiformes, les violences ont été marquées par une intensité sans précédent. Pour la circonstance, les moyens utilisés pour donner la mort relèvent de modes opératoires qui avaient peu à voir avec la volonté d'empêcher une marche interdite. Durant l'automne 1961, «la police parisienne a mené une répression sans limite contre les Algériens. Maurice Papon s'est vu accorder un ''chèque en blanc'' pour réprimer sans merci».

L'épisode sanglant du 17 octobre 1961 a longtemps été victime de la chape de plomb mémorielle. Pendant trente longues années, cette date a été portée disparue. Il aura fallu attendre l'automne 1991 et la sortie du livre de Jean-Luc Einaudi, pour assister à une émergence de cette date dans l'agenda commémoratif hexagonal. Depuis 1991, à l'aube de chaque automne, elle bat le rappel de milliers de personnes au pont Saint-Michel, au pont de Bezons (département du Val-d'Oise). Depuis l'automne 1991 et, surtout, depuis l'aube des années 2000, enfants de l'immigration algérienne accompagnés de vieux qui ont battu le pavé parisien, militants politiques de gauche, animateurs associatifs et historiens se retrouvent aux quatre coins de la région parisienne. Le temps d'un recueillement à la mémoire des centaines d'Algériens assassinés, ils viennent rendre hommage aux victimes et appeler à la reconnaissance officielle d'un ''crime d'Etat''.

Mohamed Khellaf

Hommage à Jean-Luc Einudi

«**HÉROS** moral», comme le qualifie l'historien Mohammed Harbi, le regretté Jean-Luc Einaudi sera au centre des commémorations prévues cette année. Un hommage appuyé lui sera rendu le samedi 25 octobre à l'auditorium de l'hôtel de ville de Paris, en présence de son épouse Elsa Einaudi. L'association «Les Ami(es) de Jean-Luc Einaudi» a battu le rappel d'historiens, de journalistes, d'écrivains, de cinéastes et de militants associatifs pour une demi-journée de débats et d'échanges autour de Jean-Luc Einaudi, «une vie d'engagements».

Décédé en mars 2014 des suites d'un cancer fulgurant – il avait 63 ans –, Jean-Luc Einaudi est considéré comme un pionnier de la mémoire du 17 octobre 1961 et un ''enquêteur hors-pair'' sur cette page douloureuse. Educateur de formation et de profession, il a publié à l'automne 1991 la Bataille de Paris, un livre qui a levé le voile sur l'épisode sanglant et l'a fait sortir de l'oubli. Contre la version officielle – deux morts –, il avait parlé de «plus de cent cinquante personnes mortes ou disparues» le 17 octobre 1961 et dans les semaines qui ont suivi. Son livre a eu un retentissement considérable.

Dix ans plus tard, il publiait chez Fayard une nouvelle enquête : Octobre 1961. Un massacre à Paris. Fruit d'une consultation minutieuse des archives du ministère de la Justice, du Parquet de Paris, des Hôpitaux de Paris, de la Gendarmerie, de la Préfecture de police et des registres de cimetières de Paris et de sa banlieue et de nouveaux témoignages, la nouvelle enquête «précise et consolide par la preuve la connaissance» sur la répression du 17 octobre 1961. Cette mise à jour de son enquête initiale «lui permet d'affirmer et de démontrer que la répression policière fit environ 200 morts». Au-delà du bilan chiffré, la nouvelle enquête conforte la teneur du premier livre. «Le 17 octobre 1961 et les jours suivants, en plein cœur de Paris, la police massacra au faciès, au vu et au su des plus hautes autorités gouvernementales», écrit-il, paraphrasant son éditeur en quatrième de couverture.

Présidée par l'historien Fabrice Riceputi, auteur de Ici on noya les Algériens. La bataille de Jean-Luc Einaudi pour la reconnaissance du massacre policier et raciste du 17 octobre, l'association «Les Ami(e)s de Jean-Luc Einaudi a programmé trois thématiques de discussion : «Einaudi, origines, lutte politique et travail social»; «Einaudi, un citoyen chercheur et son rôle pionnier dans l'histoire et la mémoire du colonialisme» ; «Einaudi et le 17 octobre 1961 : redécouverte de l'événement et portée dans la société». Au rang des historiens, journalistes, cinéastes et écrivains invités à faire œuvre de témoignages et revisiter la vie du défunt, Gilles Manceron, Emmanuel Blanchard, Daniel Kupferstein, Edwy Plenel, Olivier Le Cour Grandmaison, Mehdi Lallaoui et Sohir Belabbas.

M. K.

KATEB YACINE AU PEUPLE FRANÇAIS :

«Vas-tu parler ? Vas-tu te taire ?»

LE POÈME n'est pas daté. C'est l'Amicale des Algériens en Europe qui l'a publié en 1987 dans un ouvrage. Dix-huit vers avec des accents de procès et un ton de lettre ouverte aux Français. L'historien Benjamin Stora et le journaliste-écrivain Renaud de Rochebrune l'ont exhumé pour les besoins de leur livre la Guerre d'Algérie vue par les Algériens (éditions Denoël, 2016). Les deux auteurs ont choisi d'en faire un exergue pour le chapitre 4 ''Alger-Paris : les Algériens sont dans la rue''. Sous le titre «Dans la gueule du loup», l'auteur interpelle le peuple français et critique son silence sur ce qui s'est passé en octobre 1961 à Paris et sa banlieue. Verbatim.

Peuple français, tu as tout vu
Oui, tout vu de tes propres yeux.
Tu as vu notre sang couler
Tu as vu la police
Assommer les manifestants
Et les jeter dans la Seine.
La Seine rougissante
N'a pas cessé les jours suivants
De vomir à la face
Du peuple de la Commune
Ces corps martyrisés
Qui rappelaient aux Parisiens
Leurs propres révolutions
Leur propre résistance.
Peuple français, tu as tout vu
Oui, tout vu de tes propres yeux.
Et maintenant vas-tu parler ?
Et maintenant vas-tu te taire ?

MASSACRE DU 17 OCTOBRE 1961

LA MANIFESTATION LA PLUS RÉPRIMÉE DE L'HISTOIRE

Dans la nuit du 17 octobre 1961 à Paris, la Seine, fleuve autrefois mythique pour les écrivains et poètes, devint le tombeau silencieux de centaines d'Algériens installés en France sortis réclamer pacifiquement le droit à la dignité. Soixante-quatre ans plus tard, la mémoire de ce drame, signé par le sinistre préfet de Police Maurice Papon, hante encore les consciences.



Un carnage décidé au plus haut sommet de l'Etat.

Ce qui devait être une marche pacifique contre l'injustice s'est transformée en un carnage décidé au plus haut sommet de l'Etat. Un crime d'Etat froidement exécuté par la police parisienne, sous les ordres d'un préfet connu pour son passé collaborationniste du régime de Vichy et par la suite assassin des algériens lorsqu'il officiait à Constantine.

Ce mardi d'octobre, la France officielle, qui se voulait «patrie des droits de l'homme», révélait au grand jour le visage brutal de son empire colonial finissant. Car cette nuit de sang ne fut pas un «dérapage», mais bien la continuité d'un système fondé sur la négation de l'autre, sur le mépris d'un peuple qu'on avait prétendu «civiliser».

Tout commence par un couvre-feu discriminatoire, en accord avec le gouvernement et la présidence de la République. Le 5 octobre 1961, le préfet de police Maurice Papon impose une mesure réservée aux seuls «Français musulmans d'Algérie» : interdiction de circuler après 20h30 dans Paris et sa banlieue. Humiliant, arbitraire, ce couvre-feu déclenche la colère du Front de libération nationale (FLN), qui appelle à une marche pacifique pour protester contre cette ségrégation d'un autre âge.

Le soir du 17 octobre 1961, quelques 30 000 algériens, selon des rapports de l'Amicale des algériens de France, en majorité des travailleurs, étudiants, pères de famille, femmes voilées, enfants, sortent des bidonvilles de Nanterre, de Gennevilliers, de Saint-Denis, vêtus de leurs habits du dimanche. Ils se dirigent vers le centre de Paris, brandissant parfois un drapeau, mais sans armes, sans violence. Ils veulent simplement montrer qu'ils existent, qu'ils sont des êtres humains. Mais la réponse des autorités est implacable. Dès la tombée de la nuit, la ville devient un théâtre d'horreur.

Les policiers frappent, tirent, raflent. Des manifestants sont exécutés sur place, d'autres matraqués à mort dans les commissariats ou jetés, encore vivants, dans la Seine. Des témoins racontent la Seine rougie par le sang, les cris des blessés, les corps flottants entre les ponts de Paris. Le bilan officiel, mensonger, parlera de «trois morts». Les historiens, eux, parlent de plus d'une centaine de victimes, peut-être jusqu'à deux cents, sans compter les disparus. On dénombre 302 morts dont une quarantaine noyés dans la Seine, plus 1800 blessés et au moins 12 000 manifestants arrêtés.

L'OMERTA ET LA CENSURE MÉDIATIQUE

Ce crime, pourtant commis au cœur de la capitale du «monde libre», sera immédiatement étouffé. La presse française, sous la pression des autorités, se tait ou minimise les faits. Les rares journalistes qui tentent de témoigner, comme Claude Bourdet dans France-Observateur, sont menacés. Les photographies, saisissantes, sont confisquées. Dans les jours qui suivent, les familles algériennes cherchent désespérément leurs proches.

Des centaines d'hommes ne rentrent jamais. On retrouve parfois un corps flottant dans la Seine, parfois rien. Les registres officiels mentent, les commissariats détruisent les preuves. La République, pourtant prompte à donner des leçons de morale, couvre un crime d'État prémédité, organisé et assumé par la hiérarchie policière.

Pendant plus de trois décennies, la vérité restera ensevelie sous le silence et la peur. Les autorités françaises maintiennent la fiction d'un simple «incident». L'école n'en parle pas, les médias oublient, et les archives sont verrouillées. Il faudra attendre la fin du XX^{e} siècle pour que la chape de plomb commence à se fissurer.

DES HISTORIENS BRISENT LE MUR DU DÉNI

C'est grâce au travail opiniâtre d'historiens et de militants comme Jean-Luc Einaudi, Jim House, Benjamin Stora ou Jean-Paul Brunet que la lumière commence à se faire. En 1991, Einaudi publie La Bataille de Paris, fruit d'années d'enquête et de recueil de témoignages. Il y décrit une répression méthodique, ordonnée depuis le sommet de la préfecture, et exécute la thèse du «dérapage». En 1998, lors du procès de Maurice Papon pour sa participation à la déportation des juifs sous Vichy, l'historien est entendu comme témoin. Face à la justice, il accuse : «Le 17 octobre 1961, la police parisienne a tué sur ordre». Ses recherches seront plus tard confirmées par l'ouverture partielle des archives, qui prouveront la mise en place d'une répression planifiée.

Le travail des historiens révèle aussi l'ampleur du mensonge, des centaines de corps anonymes enterrés à la hâte dans des fosses communes ou repêchés sans identification. Le 17 octobre, c'est une guerre coloniale importée au cœur de Paris. Pour les Algériens, le massacre du 17 octobre n'est qu'un maillon d'une histoire de violence coloniale. Avant Paris, il y eut Sétif, Guelma et Kherrata en mai 1945 : des milliers de civils massacrés par l'armée française pour avoir réclamé la liberté. Il y eut aussi les tortures dans les camps, les exécutions sommaires, les villages brûlés, les déportations massives.

La France disait apporter la «civilisation», mais en 1954, plus de 90 % des Algériens étaient analphabètes. Un siècle de domination n'avait apporté ni écoles, ni hôpitaux, ni dignité. Ce système d'exploitation, fondé sur la ségrégation et l'injustice, ne pouvait se terminer que dans le sang.

Et c'est ce même esprit colonial, cette même brutalité, qui s'est exprimé à Paris, dans la ville-lumière, en octobre 1961. Le «pays des droits de l'homme» avait alors les mains couvertes du sang d'un peuple qu'il prétendait éduquer.

LA RECONNAISSANCE AUX COMPTES GOUTTES

Il faut attendre 2012, soit plus d'un demi-siècle, pour qu'un président français évoque enfin la répression du 17 octobre. François Hollande déclare que «le 17 octobre 1961, des Algériens ont été tués lors d'une sanglante répression». Des mots sobres, mesurés, sans nommer le responsable, sans dire le mot «crime d'État». Une reconnaissance partielle, presque administrative.

En 2021, pour le 60^{e} anniversaire du massacre, Emmanuel Macron franchit un pas supplémentaire. Lors d'une cérémonie au pont de Bezons, il rend hommage «aux victimes d'un crime inexcusable pour la République». Il observe une minute de silence et dépose une gerbe. Mais il s'arrête là : aucune excuse officielle, aucune reconnaissance juridique, aucun dédommagement. Le président refuse le terme de «repentance», au nom d'une «volonté d'unité nationale».

L'historien Benjamin Stora, dans son rapport sur la mémoire de la colonisation, estime que la reconnaissance est «un chemin nécessaire mais encore incomplet». Le refus d'affronter le passé, souligne-t-il, empêche la France de construire une mémoire apaisée. Malgré les progrès symboliques, certaines voix en France continuent de nier ou de minimiser les faits. Des responsables politiques, notamment à droite et à l'extrême droite, dénoncent une «culpabilisation inutile». Certains vont jusqu'à remettre en question le nombre de victimes, ou à justifier la répression par la «violence du FLN». Cette attitude révèle la difficulté, voire le refus, d'assumer la responsabilité d'un système colonial qui a profondément marqué la société française. Pourtant, les faits sont là.

Les archives, les témoignages, les enquêtes judiciaires et les études universitaires convergent : le 17 octobre 1961 fut un crime d'État, planifié, couvert, assumé, puis effacé. Aujourd'hui, en Algérie comme en France, le souvenir du 17 octobre se perpétue. À Paris, des plaques commémoratives rappellent le drame, notamment celle du pont Saint-Michel, inaugurée en 2001. Des associations, comme Au nom de la mémoire, continuent d'organiser des marches et des hommages. En Algérie, chaque 17 octobre est une journée de recueillement, inscrite dans la mémoire nationale comme un acte de résistance et de dignité.

Reconnaître ce passé, ce n'est pas rouvrir les plaies, c'est empêcher qu'elles ne se referment sur le mensonge. C'est rendre justice aux morts, mais aussi à l'histoire. Car le sang des Algériens versé sur les pavés de la capitale des «droits de l'homme» ne réclame pas vengeance. Il exige vérité et reconnaissance notamment dans les manuels scolaires français.

Meriem Djouder

FOUAD SOUFI, HISTORIEN, AU *JEUNE INDÉPENDANT* :

«Le 17 octobre interroge notre rapport à la mémoire, à l'histoire et à la transmission»

Un soir d'octobre 1961, la Seine s'est teintée du sang des émigrés algériens venus manifester pacifiquement pour la dignité et l'indépendance. Soixante-quatre ans plus tard, la nation se recueille encore à la mémoire de ces martyrs tombés sous la répression coloniale à Paris. Leurs ombres traversent la mémoire nationale, rappelant l'exil, la fidélité et le prix du combat. Consacré Journée nationale de l'émigration, le 17 octobre demeure un repère essentiel dans la conscience collective et un jalon de la guerre de libération. A l'occasion de cette commémoration, l'historien Fouad Soufi évoque, pour le Jeune Indépendant, la portée historique et symbolique de cette date. Entre histoire et mémoire, il revient sur la place des émigrés dans le récit national, les obstacles de la recherche face aux archives inaccessibles et le rôle de l'Etat dans la transmission de cet héritage aux nouvelles générations.



Fouad Soufi.

Entretien réalisé par Sihem Bounabi

Le Jeune Indépendant : ***Soixante-quatre ans après le massacre du 17 octobre 1961 des émigrés algériens à Paris, comment percevez-vous la place qu'occupe aujourd'hui cet épisode tragique dans la mémoire nationale, et de quelle manière sa transmission s'inscrit-elle dans la conscience historique des nouvelles générations ?***

Fouad Soufi : Cette question convoque, volontairement ou non, tout à la fois l'histoire académique d'un événement, sa prise en charge par le récit national et son inscription dans la mémoire nationale et celle de l'émigration. Je rappelle, à toutes fins utiles, que c'est par un décret législatif qu'en 1993 a été établie une liste des journées nationales dont celle de l'émigration pour commémorer le massacre des Algériens lors d'une manifestation pacifique à Paris le 17 octobre 1961.

Donc, l'Etat a inscrit, en 1993, cet événement sur la liste des grands événements de la guerre de libération qu'il faut commémorer. Mais avant ? Le parti du FLN, ses organisations de masse comme on disait alors, mais également la presse écrite, la radio et surtout la télévision, ont perpétué depuis 1963 le souvenir de cette tragique journée. Donc, les générations qui ne l'ont pas vécue, ont pu savoir ce qui s'est passé ce 17 octobre 1961. J'ajoute qu'hélas, les autres manifestations, notamment celles des femmes, ont eu lieu dans d'autres villes en France, mais on ne les évoque pas toujours. C'est bien là la différence entre le travail de la mémoire et celui de l'histoire.

En fait, il faut bien comprendre que la spécificité de cet événement est qu'il ne s'est pas déroulé en Algérie mais en France. Aussi, ceux qui peuvent former ces groupes porteurs de mémoire n'ont pas forcément la puissance médiatique qu'ont ceux qui travaillent la mémoire locale ici. Ce n'est pas là la moindre complexité de l'histoire de notre guerre de libération nationale

Enfin, il y a la loi de la vie qui fait que les générations se succèdent inexorablement, les souvenirs vivants s'éteignent et la transmission de ce qui a marqué ce jour du 17 octobre 1961 et les jours qui ont suivi passe par un autre canal, celui de l'histoire, mais pas uniquement.

En effet, et en règle générale, la mémoire nationale se construit par les romans, les films, les pièces de théâtre, et même les poèmes et les chansons. Les historiens, plus prudents, connaissent l'exigence de la méthode critique. Mais il se trouve que nos historiens formés depuis les années 1980 ont, par rapport à cet événement, un problème essentiel qui est leur rapport à la langue. Les archives de la Fédération de France et les archives des institutions françaises impliquées dans ce massacre sont en langue française. De plus, pour consulter ces archives, il faut aller en France avec toutes les incommodités afférentes.

Alors, pour transmettre le souvenir de cet événement, il faut revenir à la presse, et toujours faire de la commémoration de cette date une action dans la construction de notre identité nationale. Mais si conscience historique il doit y avoir chez les nouvelles générations, il faut publier les travaux des historiens, ouvrir les archives qui se trouvent dans notre pays et doter nos historiens d'un réel financement pour leur déplacement dans les services d'archives à l'étranger. On peut également procéder à l'acquisition, par les Archives nationales, des archives relatives à l'Algérie et conservées à l'étranger, et ce quel qu'en soit le support. Cela a été fait dans les années 1970 mais à l'époque, les archivistes venaient des départements d'histoire.

Selon vous, dans quelle mesure cette commémoration a-t-elle contribué à valoriser le rôle des émigrés dans la lutte de libération nationale et à renforcer leur reconnaissance dans l'histoire officielle ?

Existe-t-il une histoire officielle ? Ne serait-ce pas un récit qui se veut national. Ce récit se présente comme une sorte d'histoire victimaire. Mais n'est-ce pas légitime ? On ne peut oublier que cette date a été marquée par la violence de la répression policière. La violence coloniale dans tous les domaines de la vie politique, économique sociale et culturelle est à l'origine de tout. Donc, la valorisation du rôle des émigrés dans la connaissance de notre histoire est nécessaire et les mesures prises par les autorités de notre pays depuis 1963 pour commémorer cette date doivent être soulignées.

Les récits familiaux, les témoignages d'anciens émigrés et la mémoire orale demeurent des sources essentielles. Comment l'historien peut-il conjuguer ces mémoires vécues avec l'exigence scientifique de la recherche historique ?

Ce qui définit le métier de l'historien, outre le rapport avec le temps et l'espace, ce sont les sources qu'il apprend à utiliser. Vous en avez cité certaines, les plus connues et probablement les plus faciles à exploiter. Mais il en est d'autres, moins classiques, qui ont été intégrées comme nouvelles sources pour la recherche. Il me faut signaler que la mémoire des acteurs n'a figuré comme source qu'à la fin du XXe siècle pour pallier, très souvent, l'absence ou l'impossibilité d'accès aux archives d'Etat. Les diverses technologies ont produit d'autres sources comme les films, les enregistrements sonores, les photographies et, aujourd'hui, tout ce qui est en rapport avec l'informatisation dans le fonctionnement d'un Etat et dans les rapports sociaux. Tout est archivé et tout est susceptible d'un travail archivistique et tout sert à l'écriture de l'histoire quel qu'en soit le thème. Non seulement l'historien peut le faire mais il doit le faire. Cela n'est donc pas propre à ce tragique événement.

Les pouvoirs publics et les institutions mémorielles multiplient les initiatives autour du 17 octobre 1961. Quelles autres démarches pourraient contribuer à approfondir la recherche historique et la pédagogie de la mémoire ?

A mon humble avis, il faut encourager la publication des thèses en sciences sociales et humaines, et en particulier en histoire. Il faut multiplier les revues d'histoire et ne pas confondre les travaux des historiens avec les souvenirs des acteurs qui constituent autant de sources pour l'écriture de l'histoire mais qui ne sont pas l'histoire. Je ne vois pas d'autre moyen, sinon le roman, le film, etc. Par contre, la condition sine qua non de l'approfondissement de la recherche historique est l'ouverture des archives chez nous et l'acquisition, sur tout support matériel, des archives à l'étranger, lesquelles bien sûr concernent notre passé. Il serait intéressant d'obtenir des copies des archives écrites et sonores de Jean-Luc Einaudi. C'est bien sûr une mission nationale que seule une institution nationale peut ou doit réaliser. Une fois acquises par les Archives nationales, ces archives doivent être mises à la disposition des citoyens en général et des historiens et autres universitaires en particulier.

Enfin, comment définiriez-vous le devoir de mémoire envers les émigrés martyrs du 17 octobre 1961 et comment ce devoir peut-il être transmis à la jeunesse, au-delà des cérémonies commémoratives, comme un héritage national vivant ?

La question est assez complexe. Ma première réaction est de dire que le devoir de mémoire est du ressort de l'Etat et de ses institutions, tout comme le droit à l'histoire. Le ministère des Moudjahidine exerce ce devoir. Certes, il reçoit, chaque année, un budget conséquent. Il sait prendre en charge, entre autres, cette journée. Donc, il ne peut y avoir de problème particulier sauf la mise à disposition du public de cette masse de documents (livres et films) que le Centre de recherche possède. Mais puisqu'il s'agit de définir ce devoir de mémoire envers les émigrés, je me permets de reprendre une vieille idée, aujourd'hui enfouie dans la mémoire de certains responsables, et qui consistait à mettre sur pied un Institut de la Mémoire de la guerre de libération nationale, totalement et uniquement consacré à la période 1er novembre 1954- 5 juillet 1962. Mais c'est là une autre histoire.

TEBBOUNE REND HOMMAGE AUX MARTYRS ;

«Le souvenir de ces sacrifices demeure à jamais gravé dans les esprits»

Le président Abdelmadjid Tebboune a rendu hommage, jeudi dernier, aux martyrs des manifestations du 17 octobre 1961 à Paris, dénonçant la répression brutale des forces coloniales et saluant la diaspora algérienne, symbole de fidélité et d'engagement, et ce à l'occasion du 64e anniversaire de cette tragique page de l'histoire nationale.



Le Président lors de la cérémonie d'hommage.

Dans son message, le chef de l'Etat rappelle l'importance historique du 17 octobre, où «nous ravivons le souvenir d'une journée gravée dans la mémoire nationale, témoignant de l'engagement des émigrés algériens en faveur de la glorieuse révolution de libération qui, après sept années de lutte armée, s'était érigée en épopée d'émancipation, une épopée qui a drainé, par l'ampleur et la résonance de son élan révolutionnaire, le soutien des peuples épris de liberté à travers le monde en faveur d'un peuple en lutte, résolu à infléchir le cours de l'histoire coloniale et à se libérer de son joug et de sa tyrannie, au prix de lourds sacrifices».

Le président Tebboune a affirmé que «l'étau qui se resserrait sur un colonisateur cerné par la légitimité de la lutte et la justesse de la cause le plongea, à cette étape de l'Histoire, dans l'hystérie, lorsque la police parisienne, sous les ordres du préfet de police de l'époque, Maurice Papon, imposa un couvre-feu arbitraire aux membres de la communauté algérienne. Son arrogance le précipita dans l'abîme du crime et de la répression sauvage, s'attaquant à des foules pacifiques sorties manifester, ce qui se solda par un bilan tragique, avec des manifestants noyés dans la Seine et d'autres brutalisés, torturés et transférés dans des camps. Le souvenir de ces sacrifices consentis par les enfants de la communauté demeure à jamais gravé dans les esprits».

En cette journée de mémoire, le Président a tenu à se recueillir à la mémoire des militants nationaux à l'étranger durant la guerre de libération et à celle des valeureux martyrs de cette répression. Il a adressé ses salutations aux membres de la diaspora : «Les enfants de notre communauté nationale à travers le monde portent l'amour et la fidélité à l'Algérie dans leur cœur, et honorent leur engagement en participant à la dynamique des transformations économiques en cours dans le pays, mus par la volonté de prendre part au processus de renouveau national et d'édification de l'Etat national moderne auquel aspire le brave peuple algérien.»

Clôturant son message, le président de la République a lancé un vibrant hommage aux martyrs : «Vive l'Algérie ! Gloire et éternité à nos valeureux martyrs».

Le chef de l'Etat a également observé, au siège de la présidence de la République, une minute de silence en présence des hauts cadres de l'Etat, à la mémoire des chouhada et à l'occasion de la Journée nationale de l'émigration, qui commémore l'anniversaire des manifestations du 17 octobre 1961.

Dans la même journée, le Président a également reçu la moudjahida Djamila Bouhired, symbole de la lutte pour l'indépendance et figure historique de la résistance algérienne, en reconnaissance de son engagement au service de la nation.

Meriem D.

L'Algérie se recueille devant ses martyrs

À L'OCCASION du 64e anniversaire des manifestations du 17 octobre 1961, l'ensemble du territoire national, les institutions étatiques ainsi que les représentations diplomatiques algériennes à l'étranger ont observé, jeudi, une minute de silence en hommage aux victimes de cette répression coloniale sanglante. Ces haltes de recueillement, organisées dans le cadre de la Journée nationale de l'émigration, s'inscrivent dans la décision du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, d'instaurer une minute de silence à cette date, en mémoire des martyrs de ces événements tragiques. Au Conseil de la nation, le président Azouz Nasri a marqué le moment en présence de membres du gouvernement et de sénateurs, tandis qu'à l'Assemblée populaire nationale, le président Ibrahim Boughali, s'est recueilli avec les députés et le personnel du Parlement. En déplacement dans la wilaya de Chlef, le Premier ministre, Sifi Ghrieb, a également pris part à une minute de silence obsevé au complexe industriel et commercial Captain de Ténès, aux côtés des ministres Saïd Sayoud et Yahia Bachir. De son côté, le chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, le général d'armée Saïd Chengriha, a présidé une cérémonie similaire au siège de l'état-major, en hommage aux victimes de la répression coloniale. Des haltes de recueillement ont aussi eu lieu au niveau des commandements des forces et des Régions militaires. À travers l'ensemble des ministères et institutions publiques, les fonctionnaires ont observé une minute de silence à la mémoire des martyrs. Pour sa part, le ministre des Moudjahidine et des Ayants droit, Abdelmalek Tacherift, a rappelé que les événements du 17 octobre 1961 resteront «à jamais un chapitre immortel de la lutte du peuple algérien contre le colonialisme français, et un message de civilisation transmis de génération en génération, en Algérie comme à l'étranger».

Khalil A.

Tizi Ouzou se recueille

COMME de coutume, les autorités civiles et militaires, à leur tête le wali Abou Bakkar Essedik Boucetta, ainsi que les membres de la famille révolutionnaire, ont marqué la journée du 17 octobre 1961 de manière mémorable. Tôt le matin, hier, le wali et l'importante délégation qui l'accompagnait se sont dirigés directement vers le cimetière de Chouhadas à Tizi Ouzou pour participer à la cérémonie de recueillement.

Celle-ci s'est déroulée, selon le protocole en vigueur, avec la levée des couleurs, le dépôt de gerbes de fleurs au pied de la stèle aux morts et la lecture de la Fatiha. Dans cet espace du musée de M'douha, les autorités ont également honoré quatre moudjahidine, dont deux femmes : Malika Metref, veuve du moudjahid Abdelaziz H'mimi, en sa qualité de membre de l'OCFLN, Aldjia Mouslem, membre de l'ALN, Hocine Hami, membre de l'ALN, et Belkacem Tekllal, membre de l'OCFLN.

Une fois la cérémonie achevée, Abou Bakkar Essedik Boucetta et sa délégation se sont dirigés vers la Nouvelle-Ville, plus précisément la place du 11 Octobre 1961. Sur ce lieu sacré, un dépôt de gerbe de fleurs a été effectué, suivi de la lecture de la Fatiha et d'une minute de silence à la mémoire de nos martyrs.

Enfin, le cortège a pris la direction du centre-ville vers la maison de la culture Mouloud Mammeri. Dans cet espace culturel et scientifique, la délégation a visité les stands dressés pour l'occasion, où étaient exposés des documents historiques et culturels retraçant la période de la guerre de Libération nationale. Ce moment a été également empreint de grandes émotions. L'esprit, comme guidé par une force invisible, a fait un retour dans le temps, rappelant à tous que, jadis, la guerre constituait la principale préoccupation des hommes et des femmes.

Saïd Tissegouine

ELLES SE TIENDRONT CE MARDI À ALGER

Rencontres économiques algéro-polonaises

DANS une perspective de renforcer le partenariat économique bilatéral, des rencontres économiques algéro-polonaises se tiendront, ce mardi à Alger, avec la participation annoncée d'une dizaine entreprises polonaises. L'occasion idoine pour échanger avec les entreprises algériennes et ainsi rechercher de nouveaux partenariats. Dans un communiqué annonçant la tenue de ces rencontres économiques, l'ambassade de Pologne a indiqué que ce rendez-vous s'inscrit dans le cadre « du renforcement des relations économiques bilatérales entre la Pologne et l'Algérie ». Cet événement, organisé en collaboration avec le Centre national polonais d'aide à l'agriculture (KOWR), avec la participation des autorités algériennes, à travers le ministère de l'Agriculture, le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, l'Agence algérienne de promotion de l'investissement, les services des Douanes, ainsi que le Conseil du renouveau économique algérien (CREA), sera marqué par la participation d'une dizaine entreprises polonaises. Il s'agit de Sokołów S.A, Lipco Foods International S.A, Mokobody Meat Plants LTD, Balzer Food Sp. z O.O., Association des éleveurs de bovins rouges polonais, Pigtar SP. Z O.O, Torrimpex Sp. z o.o, Unia Sp z o.o et l'Institut polonais de halal. Selon la même source, « ces rencontres constituent un cadre privilégié pour des échanges constructifs et la création de partenariats fructueux, dans un esprit d'ouverture, de confiance mutuelle et d'ambition partagée ». Les deux pays ambitionnent, notons-le, de renforcer et de donner un nouvel élan à leur coopération, en exploitant toutes les opportunités offertes, à travers le développement de nouveaux partenariats et l'intensification des échanges commerciaux. Ces derniers ont enregistré en 2024 une évolution. Les exportations algériennes vers la Pologne sont passées de 225,28 millions de dollars en 2023 à 423,21 millions, et les exportations polonaises ont atteint 717,82 millions de dollars en 2024 contre 606,73 millions en 2023.

Lilia Aït Akli

ALGÉRIE – MOZAMBIQUE

Mémorandum d'entente entre Sonatrach et l'ENH

LE GROUPE Sonatrach a signé, jeudi à Maputo, un mémorandum d'entente avec la compagnie nationale mozambicaine des hydrocarbures (ENH), visant à renforcer la coopération bilatérale dans les domaines du pétrole et du gaz au Mozambique. L'accord définit les domaines d'intérêt commun, notamment en ce qui concerne la coopération dans le cadre des projets d'exploration et de production d'hydrocarbures au Mozambique, et qui s'étendent aux activités de transport et Aval, et les services fournis sur l'ensemble de la chaîne de valeurs des hydrocarbures, selon un communiqué de Sonatrach. Le mémorandum, signé par le PDG de Sonatrach, Rachid Hachichi, et la présidente du Conseil d'administration de la compagnie ENH, Ludovina Bernardo, porte sur la coopération en matière de raccordement au réseau de distribution de gaz naturel et de renforcement des capacités techniques des personnels de la compagnie mozambicaine, à travers le partage de connaissances dans les domaines de la géologie, de l'ingénierie et des activités pétrolières, lors des sessions de formation dispensées par Sonatrach.

M. B.

TRANSPORT PUBLIC

L'opération d'importation de 10 000 bus prend forme

Le Premier ministre, Sifi Ghrieb, a présidé, jeudi à Chlef, la cérémonie de signature des conventions marquant le lancement officiel de l'opération d'importation de 10 000 bus, conformément au cahier des charges élaboré par la commission interministérielle (Industrie et Intérieur).



Lancement officiel de l'opération.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des mesures décidées par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, pour renforcer le parc national de transport public.

Outre cette opération d'importation, l'Algérie s'inscrit dans une vision plus large visant à poser les fondations d'une industrie mécanique nationale intégrée. « L'Algérie a commencé à poser les bases de l'industrie mécanique, en concrétisation des engagements du président de la République », a déclaré le Premier ministre lors de sa visite de travail dans la wilaya de Chlef.

Cette visite a été marquée par l'inauguration d'un projet qui était à l'arrêt, soit l'unité de fabrication de bus, camions et pièces détachées au sein de l'usine Peng-Pu. Ghrieb a insisté sur le suivi rigoureux des démarches visant à augmenter le taux d'intégration, afin d'éviter la reproduction des erreurs passées. Il a invité les industriels à dresser une liste des composants actuellement importés pour encourager leur production locale et renforcer aussi l'emploi local.

M. Ghrieb a insisté sur la volonté du gouvernement de « lancer une véritable industrie mettant à contribution l'ensemble des acteurs de la sous-traitance », appelant les différents départements ministériels à veiller à la mise en œuvre effective des programmes découlant des instructions présidentielles, qu'il a qualifiées de « point de départ de tout programme gouvernemental ». Il a également annoncé la programmation d'autres étapes économiques pour traduire les efforts du gouvernement en résultats concrets.

Cette visite a été aussi l'occasion de lancer et d'inspecter plusieurs projets structurants dans la wilaya de Chlef. La première visite a été consacrée à l'inspection du complexe industriel Capten, spécialisé dans la fabrication de conserves de produits de la pêche et relevant du groupe Agrodiv. Ce site s'inscrit dans la politique de récupération des biens confisqués par décision de justice. M. Ghrieb a exhorté les responsables à accélérer la relance de l'unité et la mise en œuvre des projets d'extension pour soutenir la création d'emplois locaux. Il a demandé l'élaboration, dans une semaine, d'une feuille de route détaillant les délais, les budgets et les perspectives de partenariats.

Le Premier ministre a également inspecté le projet de réhabilitation et d'extension de l'unité de production de verre de table de la Nouvelle verrerie de Chlef (Nover), filiale de l'Entreprise nationale des verres et abrasifs (Enava). Il a souligné l'importance d'intégrer cette unité dans la dynamique nationale de production afin de réduire la dépendance aux importations.

Le Premier ministre était accompagné, lors de cette visite, du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, ainsi que du ministre de l'Industrie, Yahia Bachir.

Rim Boukhari

PROJETS DE LOI SUR L'URBANISME ET LES CONSTRUCTIONS INACHEVÉES

Une transformation du paysage urbain annoncée

LE NOUVEAU cadre juridique en préparation, qui va régir la construction et l'urbanisme, devrait transformer le paysage urbain du pays. C'est ce qu'a affirmé le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du territoire, Mohamed Tarek Belaribi, précisant que son département s'apprêtait à finaliser l'élaboration des nouvelles lois sur l'urbanisme et constructions inachevées.

Un point noir des villes algériennes, les constructions anarchiques et non conformes défigurent le paysage des agglomérations. Une situation à laquelle les autorités veulent y remédier, avec la promulgation d'un nouveau cadre juridique qui mettra fin à cette situation qui n'a que trop duré.

Lors d'une plénière jeudi au Conseil de la nation, présidée par Azouz Nasri, le ministre de l'Habitat a précisé que la nouvelle loi sur l'urbanisme, qui sera bientôt soumise au Parlement, permettra de résoudre de nombreuses problématiques soulevées dans ce domaine, ajoutant que son département prépare également un autre projet de loi sur les constructions inachevées.

CONFORMITÉ À LA LOI : PLUS D'UN MILLION DE DOSSIERS DÉPOSÉS

Soulignant que « cet arsenal juridique transformera, dans les prochaines années, le paysage urbain du pays », le ministre a rappelé que le nombre de dossiers de régularisation des constructions inachevées, déposés au niveau des commissions de daïra, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi 08-15, a dépassé 1,165 million, dont 86% ont été examinés. Parmi l'ensemble de ces dossiers, 46% ont été acceptés et des permis d'urbanisme ont été délivrés pour 26% d'entre eux, a-t-il ajouté, précisant que son département, en coordination avec les services du ministère de l'Intérieur, œuvre à renforcer le travail des commissions chargées de l'examen des dossiers.

Concernant les infractions à la loi sur la construction et l'urbanisme, Belaribi a révélé que plus de 85 000 PV ont été adressés entre 2020 et 2024, et que les services des collectivités locales ont procédé à 3 589 opérations de démolition. Un projet de texte réglementaire est en cours d'élaboration afin de traiter l'ensemble des problématiques soulevées dans ce domaine, selon le ministre.

L'opération de mise en conformité des constructions et de leur achèvement fait l'objet d'un suivi particulier de la part du ministère, qui a initié plusieurs lois, décrets et instructions interministérielles visant à endiguer ce phénomène, a fait savoir Belaribi, saluant la décision du président de la République d'intégrer la Direction générale de l'aménagement du territoire au sein de son département ministériel, auparavant rattachée au ministère de l'Intérieur.

Cette direction, a-t-il précisé, s'emploie actuellement à étudier plusieurs plans qui offriront une vision globale de l'urbanisme. Elle mène également une étude spécifique sur le réaménagement et la restructuration des couloirs le long de l'autoroute Est-Ouest, à même d'améliorer les façades urbaines, de réorienter les investissements immobiliers et urbains vers ces couloirs et de renforcer l'attractivité des espaces adjacents à cette autoroute.

PLUS DE 580 000 AIDES AU LOGEMENT RURAL

Quant à la mise en œuvre de la décision du président de la République portant relèvement de l'aide au logement rural à 1,1 million de dinars pour les régions montagneuses des wilayas du Nord, des Hauts Plateaux et du Sud, Belaribi a expliqué que cette mesure nécessite une révision des décrets exécutifs ainsi que des textes réglementaires relatifs au classement des communes en fonction de leur nature géographique. Ainsi, un groupe de travail entre les ministères de l'Habitat, des Finances et de l'Intérieur a été mis en place, sur instruction du Premier ministère en juillet dernier, afin de finaliser les études relatives au classement des communes qui sera effectuée par des experts et des techniciens et devant être achevée avant fin 2025. S'agissant des aides accordées au logement rural et à l'auto-construction dans le cadre des lotissements sociaux, le ministre a indiqué que leur nombre a dépassé 580 000 aides entre 2020 et 2024, tandis que le stock d'aides non encore concrétisées s'élève à plus de 437 000, réparties entre 273 000 aides au logement rural et 163 000 aides pour les lotissements sociaux. Pour les années 2024 et 2025, le nombre de lotissements sociaux effectivement réalisés à l'échelle nationale a dépassé 58 000, selon le ministre.

L. A. A.

DROITS DES ENFANTS MIGRANTS

La France accusée par l'ONU de violations graves

La France est responsable de violations "graves et systématiques" des droits des enfants migrants non accompagnés sur son territoire, où ils sont trop souvent laissés à l'abandon faute de pouvoir prouver leur âge, a dénoncé jeudi un comité d'experts de l'ONU.



Dans un rapport publié jeudi, le Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CRC) affirme qu'en France, beaucoup de migrants ne pouvant accéder au système de protection de l'enfance se retrouvent sans abri, privés de soins de base et vivant dans des conditions "dégradantes".

Le CRC, dont les 18 experts sont chargés de s'assurer que les Etats respectent la mise en œuvre des traités internationaux relatifs aux droits des mineurs, salue le fait que, dans la loi, la France "considère les mineurs non accompagnés avant tout comme des enfants ayant besoin de soins et de protection". Mais il constate qu'un "grand nombre" de ceux qui se déclarent enfants sont traités comme des adultes, à la suite de procédures d'évaluation de l'âge jugées "défaillantes".

En effet, pointe l'organisation onusienne, ces procédures sont "souvent fondées sur l'apparence physique ou sur des examens médicaux peu fiables, réalisés sans l'assistance d'un adulte de confiance, d'un tuteur légal ou d'un avocat".

Et cette privation de protection se prolonge même en cas de recours, souligne le comité, qui appelle au respect de la "présomption de minorité" en vigueur en France. L'enfant devrait être protégé "jusqu'à preuve du contraire" et le long de procédures qui peuvent "durer jusqu'à huit mois, voire plus", estiment les experts.

Mais en réalité, ceux dont l'âge est contesté ou dont les recours sont en évaluation sont "contraints de survivre dans la rue, dans des parcs ou dans des camps de fortune improvisés, sans nourriture ni eau potable en quantité suffisante, et sans soins de santé ni éducation", dénonce le CRC.

"Ces enfants courent un risque élevé d'être exposés à la traite, aux abus, à la maltraitance et aux violences policières", ajoute le comité, précisant également que "entre 50 et 80%" d'entre eux sont reconnus mineurs après que leur âge a été réévalué".

Dans son rapport, le CRC indique avoir également documenté d'autres "situations graves" touchant les enfants migrants non accompagnés qui transitent par la France pour rejoindre le Royaume-Uni et "vivent dans des conditions extrêmement précaires, notamment dans des camps".

Certains ont même "été placés en détention dans des zones d'attente des aéroports ou dans d'autres centres de rétention à la frontière" lorsque leur entrée ou leur identité a été remise en question, assurent les experts, qui qualifient ces arrestations de "disproportionnées et donc arbitraires". Tout en notant qu'il n'existe pas de chiffres officiels complets sur le nombre d'enfants migrants non accompagnés concernés, le comité souligne que le problème est "généralisé et persistant". **R. I.**

MALGRÉ LA TRÊVE

Israël s'acharne sur le Sud-Liban

DES FRAPPES sionistes massives ont visé des infrastructures libanaises malgré la trêve, causant des dégâts matériels et des victimes. Tsahal affirme cibler des installations du Hezbollah déguisées sous couvert civil. Des efforts diplomatiques s'organisent pour préserver le cessez-le-feu et superviser un désarmement futur. Dans la soirée du 16 octobre, le sud du Liban a été secoué par une salve de frappes massives menées par l'armée israélienne, en dépit d'une trêve en place depuis près d'un an. L'objectif affiché : des infrastructures liées au Hezbollah et l'association « Vert sans Frontière ». À l'aube, des raids dans le Sud et la Békaa avaient déjà fait un mort et sept blessés, selon les autorités sanitaires. Aux alentours de Mazraa Sinaï et Ansar, huit frappes ont déclenché des boules de feu, des explosions ayant retenti jusqu'à Saïda et dans la vallée de la Békaa. « Le ciel s'est embrasé, la maison tremblait », témoigne une habitante d'Adloun citée par L'Orient-Le Jour. Parmi les cibles : une carrière, une usine de taille de pierres, un concasseur de béton, ainsi que des équipements lourds. Le porte-parole arabophone de l'armée israélienne, Avichay Adraee, affirme que ces installations servaient au Hezbollah pour reconstruire des infrastructures sous couvert civil, et dénonce l'utilisation de l'association « Vert sans Frontière » à des fins d'« activité terroriste déguisée », selon ses dires. Plus de 10 000 roquettes saisies Plus tôt dans la journée, un avion de chasse et un drone ont bombardé Bnaafoul, près de Saïda ; un blessé est à déplorer. Un raid a également visé Kaouthariyet el-Sayyad, et des frappes aériennes ou de drones ont touché Ali Taher, la colline de Dabbache, Adloun et Zahrani. En Békaa, deux maisons déjà visées précédemment à Chmestar ont été à nouveau touchées : un agent des douanes y a trouvé la mort, et un blessé a été recensé. L'armée israélienne maintient qu'elle a également visé des installations souterraines du Hezbollah utilisées pour stocker des armes. Parallèlement, les soldats israéliens ont mené un ratissage à partir de la colline occupée de Tallet Hamames, tirant vers Wadi el-Assafir, tandis que des frappes isolées ont visé Deir Antar, Aïtaroun et des zones agricoles à l'est de Blida. Côté civil, Électricité du Liban (EDL) a annoncé avoir réparé des lignes endommagées par les bombardements antérieurs, en particulier la liaison 220 kV Zahrani-Tyr. La ligne 66 kV Zahrani-Msayleh demeure hors service en raison de la chute d'un pylône, mais cela n'aurait pas une incidence majeure grâce aux lignes de secours existantes. Enfin, sur le plan diplomatique, l'ONU, les États-Unis, la France et l'armée libanaise se sont réunis le 15 octobre à Naqoura pour réaffirmer leur engagement en faveur du respect de la trêve. Le Centcom indique que près de 10 000 roquettes, 400 missiles et plus de 205 000 munitions non explosées ont été retirés cette année dans le cadre du désarmement du Hezbollah. Le nouveau représentant militaire américain au Liban, le lieutenant-général Clearfield, a été nommé président du mécanisme de contrôle mis en place depuis novembre 2024 pour surveiller les engagements d'Israël et du Liban.

R. I.

PENTAGONE

Des journalistes remettent leur badge plutôt que de se plier aux nouvelles règles d'Hegseth

DÉNONÇANT une atteinte aux fondements de leur travail, des dizaines de journalistes ont rendu leurs badges d'accès et quitté le Pentagone plutôt que d'accepter des restrictions imposées par le secrétaire à la Défense, qui exige un droit de regard sur les informations à paraître. Des règles de «bon sens», selon Pete Hegseth. Geste rare aux États-Unis, où des dizaines de journalistes couvrant le ministère de la Défense des États-Unis ont remis leurs badges d'accès au Pentagone, refusant de se plier à de nouvelles règles imposées par le secrétaire à la Défense Pete Hegseth. Celles-ci exigent que les médias américains et internationaux signent un engagement précisant qu'ils ne publieraient pas d'informations — classifiées ou non — sans validation préalable du Pentagone. En cas de non-respect, les journalistes encourraient une révocation de leur accréditation. Ils avaient jusqu'au 14 octobre, en fin d'après-midi, pour s'engager, faute de quoi ils devraient quitter le ministère sous 24 heures. À l'heure dite, les reporters ont rassemblé leurs affaires et ont quitté ensemble les locaux du Pentagone. « Les journalistes transportaient des chaises, une photocopieuse, des livres et de vieilles photos depuis des espaces de travail soudainement abandonnés jusqu'au parking », a relaté Associated Press, qui a publié une vidéo de la scène. « C'est triste, mais je suis aussi très fière que la communauté de la presse ait tenu bon », a déclaré à l'agence de presse américaine Nancy Youssef, correspondante pour The Atlantic depuis 2007. « Ces limitations contreviennent au Premier amendement en restreignant inutilement le recueil et la publication d'informations », a de son côté dénoncé le directeur exécutif du Washington Post, Matt Murray. Une presse « très perturbatrice » et « malhonnête », estime Trump Devant des journalistes, à la Maison Blanche, le 14 octobre, Donald Trump a soutenu les nouvelles règles de son secrétaire à la Défense. « Je pense qu'il trouve la presse très perturbatrice en matière de paix mondiale et de sécurité pour notre nation », a-t-il déclaré. « La presse est très malhonnête », a ajouté le président des États-Unis. Présent aux côtés de Donald Trump, Pete Hegseth, ancien commentateur politique de Fox News, a qualifié ses nouvelles règles de « bon sens » au regard des informations auxquelles les journalistes avaient accès au sein du Pentagone. « Cette politique est sans précédent et menace les protections journalistiques essentielles », ont dénoncé dans une déclaration commune les chaînes ABC News, CBS News, CNN, Fox News et NBC News, promettant de continuer à couvrir l'armée américaine « comme chacune de nos organisations l'a fait depuis de nombreuses décennies, en respectant les principes d'une presse libre et indépendante ».

R. I.

FC BARCELONE

La mise au point musclée d'Hansi Flick sur Lamine Yamal

Ces derniers jours, Lamine Yamal a de nouveau été au coeur de la polémique en raison de rumeurs sur son retard à l'entraînement juste avant le choc face au PSG ainsi que sur sa vie privée. Face à ces questions, Hansi Flick a tapé du poing sur la table.



Lamine Yamal est le sujet de conversation numéro 1 à Barcelone. Sur le plan sportif, sa blessure lors de la trêve internationale du mois de septembre a crispé les relations entre Hansi Flick et Luis De La Fuente. Le joueur est revenu sur les terrains juste avant le match de Ligue des Champions face au Paris Saint-Germain, mais il a malheureusement rechuté. D'ailleurs, ce choc de C1 a beaucoup fait parler dernièrement. Il n'était pas question de la rechute de Lamine Yamal, mais plutôt d'un incident qui serait survenu lors de la séance d'activation programmée le matin du match.

Le champion d'Europe 2024 serait arrivé en retard et son coach aurait souhaité le sanctionner en le faisant débuter la rencontre sur le banc. Cependant, plusieurs médias espagnols assurent que Joan Laporta aurait demandé à son directeur sportif, Deco, de convaincre Flick de faire une exception pour Lamine Yamal en raison de la publicité d'un tel match. Un coup de canif au règlement qui, s'il s'est bien produit, pourrait mettre à mal l'autorité de l'entraîneur des Culés. Présent en conférence de presse cet après-midi, Hansi Flick est revenu sur cette rumeur.

Et selon l'Allemand, tout est faux. «J'aimerais savoir d'où vient cette rumeur, c'est complètement fou. Dans ce club, avec Deco, je vous suis très reconnaissant de croire en notre travail. Nous avons toute votre confiance et vous ne nous demanderiez jamais cela. Je n'ai rien à cacher, celui qui vous a dit cela ment. Compris ?», s'est-il emporté, avant d'être relancé, quelques questions plus tard, sur la vie privée de sa star. Depuis plusieurs mois Lamine Yamal ne cesse de se distinguer.

Entre ses supposées liaisons amoureuses avec des influenceuses, sa fête d'anniversaire polémique (avec la présence de nains) et son histoire avec Nicki Nicole, le numéro 10 blaugrana est accusé de mener une vie pas forcément compatible avec les exigences du haut niveau. Mais Flick ne veut pas s'en mêler. «Pour moi, le plus important, c'est que lorsqu'il s'entraîne, il fasse beaucoup d'efforts. Qu'il ait une bonne attitude et qu'il fasse bien son travail. Il a pris quelques jours de congé parce qu'il s'est beaucoup entraîné, de manière professionnelle. Je ne m'immiscerai pas dans sa vie privée». C'est dit.

PREMIER LEAGUE

Chelsea annonce une grosse tuile pour Cole Palmer

BLESSÉ à l'aine depuis le début de saison, le jeune Anglais ne rejouera pas de sitôt. Son entraîneur vient d'annoncer qu'il restera à l'infirmerie pendant encore plusieurs semaines.

Ça tombe comme à Gravelotte ! Comme cela était redouté, le début de cette saison 2025/2026 est marqué par une incroyable cascade de blessures chez les grands clubs européens, et surtout ceux qui ont participé à la Coupe du Monde des Clubs. D'ailleurs, après les pépins du Paris Saint-Germain, c'est au tour de Chelsea de devoir gérer les pots cassés. Septièmes du classement de Premier League, les Blues sont contraints de se passer des services de Cole Palmer pendant quelque temps encore.

Depuis le début de la saison, le jeune milieu offensif de 23 ans est gêné par des problèmes aux ischio-jambiers. Il avait d'ailleurs fini par sortir sur blessure dès la 21e minute lors du choc contre Manchester United, le 20 septembre dernier. Quelques jours plus tard, son coach, Enzo Maresca, expliquait que Chelsea avait décidé de le mettre au frigo jusqu'à la fin de la trêve internationale du mois d'octobre. «Nous avons décidé de protéger Cole afin que sa blessure à l'aine ne s'aggrave pas. Nous allons donc le laisser au repos pendant les deux ou trois prochaines semaines, probablement jusqu'à la trêve internationale. Il s'agit simplement de gérer la douleur. Avec le nombre de matches disputés, cela peut arriver.»

Aujourd'hui, Maresca vient d'annoncer en conférence de presse que son diagnostic n'était finalement pas le bon pour Palmer. Ce dernier est encore loin d'en avoir terminé avec son souci à l'aine. «Je me suis trompé. Malheureusement, il devra probablement rester absent pendant encore six semaines. Nous essayons simplement de protéger Cole autant que possible, et le plus important est qu'il soit en pleine forme lorsqu'il reviendra», a-t-il confié, avant d'ajouter que Palmer sera absent des terrains durant six semaines, mais que son staff médical avait fini par comprendre les causes du mal dont souffre le milieu offensif. «Oui, mais le personnel médical n'est pas magicien. On ne sait jamais. Il faudra probablement six semaines. Nous espérons que six semaines suffiront, mais c'est un problème que nous devons examiner étape par étape, semaine après semaine. Mais, une chose est sûre, il va s'en sortir. Il a l'air en pleine forme. Il semble détendu. Il essaie de se remettre de sa blessure. Il suit tous les traitements nécessaires. Il a l'air en pleine forme». Reste maintenant à savoir quand Cole Palmer fera son retour. Une chose est sûre : l'Anglais espère ne plus perdre de temps, lui dont la présence à la prochaine Coupe du Monde a été remise en question par la presse de son pays.



MANCHESTER CITY

La confidence inquiétante de Pep Guardiola sur Rodri

DEPUIS son Ballon d'Or en octobre 2024, Rodri connaît la pire période de sa carrière. Éloigné des terrains durant toute la saison dernière ou presque à cause d'une terrible blessure aux ligaments croisés, le milieu espagnol peine à retrouver la pleine possession de son corps. Depuis le début de saison, l'ancien de l'Atlético de Madrid a disputé sept rencontres et est encore blessé depuis quelques semaines.

Un nouveau pépin qui inquiète Pep Guardiola qui a expliqué que son joueur n'était pas prêt à affronter Everton ce samedi (16h) : «Rodri ? Pas de nouvelles. Il n'est pas prêt pour demain. Je ne sais pas quand il sera de retour. Mateo Kovacic pourra jouer peut-être 50-60 minutes. Il a besoin d'un moment de qualité, de temps de qualité et de minutes de qualité. Il est important qu'il revienne petit à petit. Omar Marmoush et Rayan Aït-Nouri sont sur la bonne voie. Ils se sont entraînés hier et vont beaucoup mieux. Ils sont sur le point de revenir.»

GAGNER LES CINQ MONUMENTS EN UNE SEULE SAISON

Désormais le plus grand et le plus beau défi de Tadej Pogacar

Tadej Pogacar a achevé 2025 avec un succès sur le Tour de Lombardie, portant à trois son nombre de victoires sur les Monuments cette saison. Trois, c'est aussi le record que le seul Eddy Merckx avait atteint, excusez du peu, à quatre reprises (1969, 1971, 1972, 1975). Un plafond de verre, donc ? Pour "Pogi", le grand chelem n'est pas une chimère, c'est probablement son plus grand défi.



Si vous cherchez dans les livres qui s'est le plus approché d'un succès sur les cinq Monuments la même saison, n'allez pas trop loin. Vainqueur du Tour des Flandres, de Liège-Bastogne-Liège et du Tour de Lombardie en 2025, évidemment, Tadej Pogacar est votre homme. Troisième de Milan-Sanremo et deuxième de Paris-Roubaix, le Slovène est devenu le premier coureur à monter sur tous les podiums la même année. De là à l'imaginer vainqueur à chaque fois, il n'y a qu'un pas, ou deux à faire. Et ils ne sont pas énormes.

Le grand Eddy Merckx avait lui terminé seulement 2e à Roubaix et 6e en Lombardie en 1975, sa meilleure année "monumentale". Remporter les cinq plus grandes classiques du calendrier était un exploit à la hauteur de son talent et de sa domination d'alors, il lui avait manqué, non pas de l'appétit mais un brin de quelque chose pour réussir l'exploit. D'appétit, Pogacar n'en manque pas non plus, la preuve, il fut au départ de tous les Monuments en 2025, année de sa découverte de Paris-Roubaix.

Trois fois vainqueur, deux fois sur le podium dont une fois en arrivant pour la gagne (Sanremo) et l'autre en chutant après une démonstration toute la journée (Roubaix), voilà qui classe un candidat. Pogacar défie les lois du cyclisme, ils ne sont que trois et, qu'ils nous pardonnent, à une autre époque à avoir triomphé des 5 Monuments dans leur carrière (De Vlaeminck, Van Looy et Merckx). Non seulement, "l'UAE boy" peut imiter cette performance mais il n'était pas si loin de le faire sur la même saison.

Dans sa lointaine lutte avec Merckx, puisqu'on ne considère plus d'autres rivaux historiques pour Pogacar, le Slovène verrait-il d'un bon œil de réaliser une performance que ni le Cannibale, ni personne d'autre d'ailleurs, n'a réussi dans l'histoire ? Jamais, ou si peu, Pogacar a avoué son envie de marquer l'histoire. Non, ce qu'il aime, c'est s'amuser et ce qui lui procure le plus de joie… ce sont les courses d'un jour. Particulièrement les plus belles évidemment, autour desquelles il oriente aussi sa préparation.

Merckx n'a pas non plus triomphé, nous direz-vous, des trois grands tours la même année, exploit que l'on imagine à la portée de Pogacar tant sa marge sur la concurrence sur ses trois dernières sorties dans le domaine (9'56" sur le Giro et 6'17" et le Tour en 2024, 4'25" sur le Tour 2025) est énorme. Pourtant, et l'on jurerait ne pas se tromper, s'il devait choisir, ce n'est pas vers cette performance-là qu'on pense que se tournerait Pogacar. D'abord parce qu'elle comporte plus de risques avec 63 étapes à courir et leurs lots d'incertitudes, ensuite car elle l'ennuierait profondément.

Non, le seul défi qu'accepterait le double champion du monde serait bien de gagner tour à tour Milan-Sanremo, le Tour des Flandres, Paris-Roubaix, Liège-Bastogne-Liège et le Tour de Lombardie. Ce serait là le plus grand, le plus beau aussi, celui qui offrirait un sens qu'il cherche peut-être aux saisons à venir. À vrai dire, si on l'en croit capable, c'est parce qu'il affiche une domination telle sur trois d'entre eux, qu'il n'a même pas besoin de trop de circonstances favorables.

L'INSOLUBLE ÉQUATION SANREMO

Samedi dernier, il triomphait de son cinquième Tour de Lombardie en autant de participations, il n'a plus été battu à Liège-Bastogne-Liège depuis 2021 (3 victoires, un abandon) et plus non plus sur le Tour des Flandres depuis 2022 (2 victoires). À Roubaix, sa première fut telle, et le parcours si difficile, qu'on aurait bien du mal à croire qu'il ne dompte jamais l'Enfer. Reste l'épineuse question de Milan-Sanremo sur laquelle il s'est cinq fois déjà cassé les dents.

Comme d'autres avant lui, Philippe Gilbert par exemple, "Pogi" cherche la solution à l'équation et c'est évidemment ce qui rend ce défi si excitant. On ne demande pas à Pogacar de mettre bout à bout ce qu'il a déjà réussi en diverses occasions mais plutôt de trouver la solution à son plus important problème d'abord, maîtriser les pavés du Nord ensuite et confirmer sa domination outrageuse le reste du temps. Le tout sans connaître de pépins ici ou là. Un immense défi, un défi historique, un défi à la hauteur du phénomène Pogacar, et ils ne sont plus si nombreux.

LES SAN ANTONIO SPURS PROLONGENT VICTOR WEMBANYAMA JUSQU'EN 2027

LES SAN ANTONIO Spurs ont prolongé d'un an le contrat de Victor Wembanyama jusqu'en 2027. Ce n'est pas vraiment une surprise alors que les Spurs ont choisi de signer leur phénomène à des conditions financières qui leur sont favorables. Ils ont également prolongé Stephon Castle, élu rookie de l'année au printemps.

Les San Antonio Spurs ont levé l'option d'un an sur le contrat de Victor Wembanyama pour le prolonger jusqu'en 2027, a annoncé la franchise NBA texane jeudi. Drafté en première position en 2023, le phénomène français désormais âgé de 21 ans avait signé à ses débuts un contrat de trois ans que son équipe pouvait prolonger d'une saison de façon unilatérale.

Les Spurs ont sans surprise décidé de prolonger leur joyau à des conditions financières qui leur sont favorables: les contrats "rookies", soit des débutants de la ligue nord-américaine sont plafonnés et restent ainsi loin des sommes que peuvent négocier les joueurs "vétérans". La star des Boston Celtics Jayson Tatum avait par exemple signé l'an passé un contrat estimé à 314 millions de dollars sur 5 ans. "Wemby", dont le contrat rookie est estimé à 55 millions de dollars sur 4 ans, devra attendre la saison 2027-2028 pour être éligible à un bail qui s'annonce colossal.

Le géant français (2,24 m) n'a plus joué en match officiel depuis sa première sélection au All-Star Game en février en raison d'une thrombose au niveau de l'épaule droite. Désormais guéri, il a participé à quatre matches de pré-saison et est attendu sur les parquets mercredi pour le premier match des Spurs à Dallas au lendemain de la reprise de la NBA. Les Spurs ont également annoncé jeudi avoir prolongé pour une troisième saison jusqu'en 2027 leur arrière Stephon Castle, élu rookie de l'année au printemps.

NBA

Après Denver, le vétéran Russell Westbrook signe aux Sacramento Kings pour une 18e saison

LE VÉTÉRAN américain Russell Westbrook, qui débutera la semaine prochaine sa 18e saison NBA, a signé pour Sacramento, ont annoncé les Kings jeudi. A bientôt 37 ans, c'est la septième franchise de la carrière de la star américaine, qui n'avait pas été conservé par les Denver Nuggets à l'issue de la saison passée. Il rejoint une équipe où évolue notamment l'Allemand Dennis Schröder. Le vétéran américain Russell Westbrook, qui débutera la semaine prochaine sa 18e saison NBA, a signé pour Sacramento, ont annoncé les Kings jeudi. Westbrook, qui fêtera ses 37 ans en novembre, n'avait pas été conservé par les Denver Nuggets, sa dernière formation. Le MVP 2017 de la ligue nord-américaine va ainsi continuer sa riche carrière dans une 7e franchise après avoir été drafté en 2008 par les Seattle Supersonics, devenu le Thunder d'Oklahoma City (2008-2019), puis être passé par les Houston Rockets (2019-2020), les Washington Wizards (2020-2021), les Los Angeles Lakers (2021-2023), les Clippers (2023-2024) et donc les Nuggets (2025-2025). Westbrook compte neuf sélections au All-Star Game, le record de matches en triple-double (203), deux saisons en tant que meilleur marqueur NBA (2015 et 2017) en plus d'un titre olympique en 2012 avec les Etats-Unis. La saison dernière, il avait cumulé en moyenne 13,3 points, 4,9 rebonds et 6,1 passes par match avec les Nuggets, éliminés en demi-finale de conférence Ouest par le Thunder. Il rejoint à Sacramento un effectif hétéroclite avec notamment Domantas Sabonis, DeMar DeRozan, Zach LaVine ou encore Dennis Schröder. Les Kings avaient pris la 9e place à l'Ouest la saison dernière et été éliminés en barrages par le 10e Dallas. La saison NBA reprend le mardi 21 octobre, Sacramento jouera son premier match le 22 à Phoenix.

SAISIE DE VIANDE IMPORTÉE À MÉDÉA

Destruction de plus de 980 quintaux avariés

PLUS DE 980 quintaux de viande rouge avariée ont été saisis par le service de recherche et d'investigation de la Gendarmerie nationale de Médéa, dans le cadre de la lutte contre la spéculation et le monopole.
C'est suite à des informations parvenues audit service, faisant état de l'existence d'un entrepôt insalubre contenant une importante quantité de viande rouge avariée importée du Brésil, qu'une enquête a été déclenchée.
Le contrôle des lieux a permis aux agents de l'État de découvrir une chambre froide « dissimulée » dans un hangar, situé au centre-ville de Médéa.
L'endroit n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration préalable auprès des services compétents, notamment l'inspection vétérinaire de la direction des services agricoles et la direction du commerce de la wilaya, a indiqué la Gendarmerie.
Sur les lieux, les enquêteurs, accompagnés des agents de contrôle et de répression des fraudes ainsi que de vétérinaires, ont constaté l'existence d'un mur en briques obstruant l'accès à la chambre froide.
La démolition de ce mur a permis de découvrir une chambre froide où était stockée une importante quantité de viande avariée, emballée dans des cartons et déposée à même le sol, dégageant une forte odeur. Les dates de péremption indiquaient avril, mai et juin derniers.
Déclarée impropre à la consommation humaine par les inspecteurs vétérinaires, la marchandise a été transportée vers le centre d'enfouissement technique, où elle a été détruite.
En outre, un camion frigorifique de marque Hyundai, chargé d'une quantité de viande avariée et stationné à l'intérieur du même hangar, a été saisi par les gendarmes.
Cinq suspects ont été arrêtés, tandis que le propriétaire des lieux et son associé, en fuite, sont activement recherchés.

Nabil B.

MOSTAGANEM

Plus de 11.000 aides à l'habitat rural attribuées en deux ans

PLUS de 11.000 aides financières pour la réalisation d'habitations rurales ont été distribuées, en l'espace de deux ans, dans la wilaya de Mostaganem. C'est ce qu'a indiqué, mercredi, un communiqué des services de la wilaya.
La même source précise que plus de 11.000 nouvelles aides ont été accordées, durant les années 2024 et 2025, dont 9.000 pour la seule année en cours. A ces aides s'ajoutent 2.000 nouvelles aides récemment attribuées à la wilaya et qui seront réparties entre les différentes communes, dans les prochaines semaines, ajoute le communiqué.
Concernant le nouveau programme de logements location-vente (AADL 3), le communiqué indique que les assiettes foncières ont été retenues pour accueillir ce programme et que les actes de propriété ont été remis à l'Agence nationale pour l'amélioration et le développement du logement
(AADL).
Dans ce cadre, une assiette foncière a été réservée pour la création d'un nouveau pôle urbain comprenant 3.600 unités d'habitat dans le cadre de la première tranche allouée à la wilaya de Mostaganem. Ce pôle sera implanté dans la commune de Mazagran, à l'entrée sud de la ville.
Selon les services de la wilaya, le secteur de l'habitat a connu un bond qualitatif en 2025, avec le lancement de plusieurs grands chantiers en mars, mai et juillet derniers. Une partie de ce programme en cours devra être livrée en novembre prochain.
S'agissant de l'amélioration du cadre de vie dans les zones rurales, les mêmes services ont révélé l'adoption d'une nouvelle approche pratique, fondée sur la désignation d'un à trois villages pilotes, où seront mises en œuvre des actions de développement intégrées et multisectorielles, visant à transformer ces villages en pôles secondaires de développement.

R.R.

DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR SPORTIF À BOUIRA

Près de 70 millions de dinars alloués

Une enveloppe financière de l'ordre de 70 millions de dinars a été allouée pour la réalisation des travaux de projets de développement, dont un complexe sportif de proximité (CSP), ont été lancés, mercredi, dans la commune de Chorfa, l'est de la wilaya de Bouira. C'est ce qu'a indiqué la direction locale des Équipements publics (DEP).



Lors d'une visite dans cette commune, le wali Abdelkrim Laâmouri a procédé à la relance des travaux de réalisation du complexe sportif de proximité (CSP), initialement inscrit en 2014, puis gelé par la suite.
Selon les détails fournis à l'APS par la DEP, une enveloppe financière de l'ordre de 70 millions de dinars a été allouée à ce projet, qui devrait être réalisé en six mois maximum. Ce projet comprendra des salles de jeux, un terrain de sport et toutes les infrastructures nécessaires, a précisé la DEP. Sur le site du chantier, le wali Abdelkrim Laâmouri a instruit l'entreprise chargée de la réalisation de respecter les délais.
Par ailleurs, les autorités locales ont lancé les travaux d'un autre projet dans le secteur de l'hydraulique, à savoir la réalisation d'un réservoir d'eau d'une capacité de 500 M3, dans la localité de Chokran, relevant de la même commune.
« Ce projet a été lancé pour une durée de six (06) mois et un montant financier de 51 millions de dinars », a précisé le directeur de l'Hydraulique, Nacer Belaid, dans une déclaration en marge de cette visite. Ce nouveau réservoir aura un impact positif sur le renforcement de l'alimentation en eau potable des localités rurales de Chokran, Houari, et Toghza, qui connaissent des perturbations dans l'approvisionnement, selon M. Belaid. « Ces localités, qui comptent quelque 3000 habitants, sont alimentées à partir du barrage de Tilesdit, et la réalisation de ce réservoir augmentera davantage la capacité de stockage d'eau à distribuer aux habitants locaux », a fait savoir le responsable.

R.R.

OUVERTURE DE L'ANNÉE JUDICIAIRE À MÉDÉA

Des réformes adaptées aux transformations de la société

LE SIÈGE de la cour de Médéa a abrité, jeudi, la cérémonie d'ouverture de l'année judiciaire 2025/2026 et la clôture de l'année judiciaire précédente, en présence des autorités civiles et militaires, de parlementaires, de cadres de la justice, des représentants de la société civile et du mouvement associatif.
Dans son allocution prononcée à cette occasion, la présidente de la cour a déclaré que la cérémonie obéit à une tradition du secteur pour apprécier les efforts consentis et la sincérité de chacun afin de donner une image honnête des juges. En termes chiffrés, la présidente de la cour a indiqué que le traitement des affaires en cours se ventile ainsi qu'il suit : 78,41% en ce qui concerne les affaires civiles et 88, 68 % concernant les affaires pénales. Quant aux affaires juvéniles, le taux de jugement a atteint 97 %. Le procureur général près la Cour de Médéa a passé en revue les réformes engagées dans le secteur de la justice dans le but de renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire et d'adapter les textes juridiques aux dispositions constitutionnelles et aux exigences des transformations en cours de la société. « Des réformes menées pour répandre la confiance et la sécurité, stimuler le développement, établir l'indépendance et consolider l'État de droit ». Soulignant que le caractère inévitable des évolutions en cours ayant imposé une adaptation aux nouveaux développements et contribué à faire progresser l'activité du travail judiciaire. « L'arsenal juridique a connu des amendements conformes à la réalité, comme la loi sur la protection des personnes et la loi sur les nouvelles procédures judiciaires pour la lutte contre la criminalité, en sus de la digitalisation des procédures… ».

Nabil B.

DOUNYA EL-DJAZAIRIA AU JEUNE INDÉPENDANT

«Le malouf doit traverser les époques»

Après un passage remarqué à Constantine, Dounya El-Djazairia a de nouveau conquis le public, cette fois sur la scène du Théâtre national algérien Mahieddine-Bachtarzi (TNA), où sa voix ample et expressive a fait vibrer, avant-hier soir, chaque note du malouf. À cette occasion, celle que l'on surnomme « Sultanat El-Malouf » a confié au Jeune Indépendant sa vision d'un art profondément enraciné dans la tradition, mais résolument ouvert à la modernité.



Ce rendez-vous marque une nouvelle étape dans la tournée de concerts de Dounya El-Djazairia, entamée le 9 octobre à Constantine, sa ville natale, où elle avait déjà été ovationnée par un parterre de mélomanes et de connaisseurs. Une tournée qui s'annonce comme un véritable hommage au patrimoine musical du malouf, alliant émotion et virtuosité, avec un programme riche où se sont enchaînées des pièces incontournables telles que Dalma, El Boughi, Zadjal Allah Akbar, Hosne El Habib et bien d'autres pépites du répertoire classique.

« C'est la continuité d'une belle aventure », a, d'emblée, déclaré Dounya El-Djazairia au Jeune Indépendant à l'issue du concert, dans le cadre d'un jeu de questions-réponses. Avant de confier d'une voix émue : « J'ai eu un accueil extraordinaire à Constantine, comme ici à Alger. Ces moments de partage avec le public sont une véritable source d'énergie, car ils me touchent profondément et me donnent la force de continuer ! ». Pour celle que ses pairs désignent comme « Sultanat El malouf », la mission est, d'ailleurs, toute tracée, faire rayonner un art « raffiné et exigeant » tout en lui insufflant « une touche artistique innovante ». De ce point de vue, elle a, d'abord, affirmé : « Les passionnés sont nombreux, mais il reste encore à faire pour faire découvrir le malouf dans toutes les régions du pays, à Djelfa, en Kabylie, chez les Chaouis… Le malouf, c'est une grande école, riche d'une histoire impressionnante et d'une élégance unique. ». Fidèle à la tradition, Dounya El-Djazairia n'en demeure pas moins attachée à la modernité. Par conséquent, elle a, ensuite, tenu à rappeler que « Chaque élève a son maître et [chaque maître prépare l'avenir]. Le malouf puise sa force dans le passé, mais il doit aussi regarder vers demain. » La Sultanat El malouf revendique, surtout, une démarche artistique « féminine » qui, selon elle, apporte « un souffle nouveau » à cet art ancestral.

Toujours en mouvement, Dounya El-Djazairia prépare actuellement la sortie de son huitième album. « L'album est en cours de finalisation. Sauf contretemps, il sera disponible d'ici deux à trois mois. Mais je préfère garder un peu de mystère pour le moment… », a-t-elle dévoilé, le sourire aux lèvres.

Révélée en 1994 dans l'épopée « L'Algérie », où elle a interprété pas moins de 54 chansons, Dounya El-Djazairia n'a depuis cessé de tracer son chemin sur des scènes prestigieuses, de l'Opéra du Caire aux festivals de Carthage, en passant par le Centre culturel algérien de Paris. Véritable artiste dans l'âme, elle jongle, avec aisance, entre poésie et chant et navigue, avec la même maîtrise, à travers les différents styles de la musique algérienne, qu'il s'agisse du chaoui, du sahraoui, du tindi ou encore de l'andalou. À noter que son talent lui a valu plusieurs distinctions lors de festivals nationaux et internationaux.

Que ce soit sur scène, en studio ou à la télévision, Dounya El-Djazairia continue de faire rayonner le malouf, ce joyau du patrimoine algérien qu'elle porte au plus profond d'elle-même et qu'elle s'attache à préserver tout en le faisant vibrer au goût du jour.

Khalil Aouir

JOURNÉE NATIONALE DE L'ÉMIGRATION

Conférences historiques et expositions pour commémorer le 17 octobre

A L'OCCASION de la Journée nationale de l'émigration, commémorée chaque 17 octobre, en souvenir des massacres d'Algériens en ce jour en 1961 à Paris, l'Etablissement Arts et Culture de la wilaya d'Alger organise une série d'activités historiques et culturelles à travers plusieurs espaces culturels de la capitale

Le Centre des activités culturelles "Abane Ramdane" a abrité, jeudi, une conférence animée par le chercheur en histoire Amer Rekhila, sur le thème : "La participation des Algériens de la diaspora à la Révolution de libération", ainsi qu'une exposition de photos et d'archives consacrée aux massacres du 17 octobre 1961 et qui se poursuivra jusqu'au 23 octobre.

Au niveau de l'espace des activités culturelles des Eucalyptus, il est également prévu, jusqu'au 18 octobre, une exposition de photos et de livres sur cet évènement, en plus d'un concours historique sur les massacres du 17 octobre 1961.

Au centre des activités culturelles "Bachir Mentouri" accueillera une exposition de photos de chouhada et de moudjahidine, et d'ouvrages historiques ainsi qu'un documentaire sur les massacres du 17 octobre.

D'autres espaces relevant de l'Etablissement Arts et Culture, tels que le Centre culturel "Haroun Rachid" à Oued Koriche et la salle de lecture "Rachid Kouache" à Bab El-Oued, abritent aussi diverses expositions de photos et de biographies sur la vie et le parcours de martyrs et de moudjahidine, ainsi que des expositions de livres sur la Révolution.

DU THÉÂTRE ET DU CINÉMA RÉVOLUTIONNAIRE À ORAN

A Oran, l'Office national de la culture et de l'information (ONCI) organise plusieurs activités culturelles.

Le coup d'envoi de ce programme a été donné hier samedi par une conférence intitulée "Le massacre de la Seine, le cri de la liberté". Cette conférence a porté sur plusieurs thématiques telles que "Le 17 octobre 1961, épopée de l'émigré algérien (...) nuit de liberté et de fidélité à la patrie","Le rôle de la Fédération du FLN en France dans l'encadrement des émigrés : une bataille au cœur de l'ennemi", et "La coordination militaire durant la Guerre de libération dans les actions de résistance à Oran et Relizane".



Cette rencontre a été animée par des chercheurs en histoire algérienne et des témoignages vivants.

Au programme également de cette manifestation une exposition de photos en hommage aux martyrs de la Révolution, retraçant les différentes étapes de la lutte du peuple algérien contre le colonialisme français ainsi qu'une pièce de théâtre historique intitulée "Une page d'Histoire", présentée par l'Association Thuraya pour la culture et les arts de la wilaya de Tiaret.

L'ONCI prévoit également la projection de plusieurs films algériens destinés aussi bien aux adultes qu'aux enfants, parmi lesquels les longs métrage de "Hors-la-loi", "Héliopolis", Opération Mai", "Les Portes du silence" et d'autres œuvres cinématographiques.

La manifestation se poursuivra jusqu'au 24 octobre, avec une soirée artistique andalouse prévue à la salle "El-Saâada" d'Oran en clôture.

A. B. / Agence

LAGHOUAT

Coup d'envoi du 3ème festival national des arts plastiques et visuels

LA TROISIÈME édition du Festival national des arts plastiques et des arts visuels s'est ouverte jeudi à Laghouat sous le slogan "Notre patrimoine est notre identité" et devra se poursuivre jusqu'au 20 octobre courant, avec la participation d'une cinquantaine d'artistes de différentes wilayas du pays.

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée dans une ambiance festive, en présence de représentants de la ministre de la Culture et des Arts, Mme. Malika Bendouda, des autorités locales, et de nombreux plasticiens et réalisateurs.

Dans une allocution lue au nom de la ministre à l'occasion de l'ouverture du festival, le directeur de l'Ecole supérieure des beaux-arts d'Alger, Belhadj Terchaoui, a indiqué que ce rendez-vous culturel vise à promouvoir les arts, dans leurs différentes expressions, et à valoriser la créativité algérienne, soulignant que le ministère attache un intérêt particulier aux artistes, à travers l'activation de la carte d'artiste qui consacre une reconnaissance de son statut dans la société et lui accorde des avantages socioprofessionnels.

Il a également mis en avant l'orientation du secteur vers le développement de l'économie culturelle, en instituant un marché national des arts plastiques et le lancement de plateformes numériques pour l'exposition-vente d'œuvres artistiques et l'encouragement de l'investissement dans l'industrie culturelle, en coordination avec le Conseil national économique, social et environnemental.

Le commissaire du festival, Yacine Rayane, a indiqué, de son côté, que cette édition du festival, qui porte le nom du défunt Tayeb Laidi, en reconnaissance à son parcours artistique, enregistre la participation d'une quarantaine de plasticiens et d'une douzaine de réalisateurs de court-métrages, sélectionnés parmi des postulants issus d'une cinquantaine de wilayas.

Ils sont en lice pour décrocher l'un des trois prix de chaque catégorie en plus de deux prix du jury, a-t-il fait savoir.

Pour sa part, le directeur de la Culture de Laghouat, Mebarek Meridji, a présenté ce festival comme étant un espace idoine d'expression artistique et d'échange culturel et que Laghouat constitue, de par la beauté de ses sites naturels et ses oasis verdoyantes, une source d'inspiration idéale pour les artistes.

Des intervenants ont souligné que cette manifestation culturelle s'insère en droit ligne de la stratégie de l'Etat visant à promouvoir les arts, à ouvrir des perspectives aux jeunes talents et à renforcer la présence des plasticiens et des réalisateurs sur la scène culturelle.

R. C.



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger
Tél. :
(021) 67.07.48/49
(021) 67.15.45
(021) 67.31.83
(070 25.19.19
Fax :
(021) 67.07.46
Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
SIMPRAL

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
jeuneindependant@yahoo.fr
CONTACTEZ AUSSI
ANEP
« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A : L'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité » Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.

Téléphone : (020) 05.20.91
(020) 05.10.42
Fax: (020) 05.11.48
(020) 05.13.45
(020) 05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

BUREAUX RÉGIONAUX
• Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
Mob. :
(0662) 18.41.81
Fax :
(038) 80.20.36

• Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000
Tizi Ouzou
Tél. :
(026) 22.95.62
Fax : (026) 22.95.62

• Constantine
Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
Constantine
Tél-Fax :
(031) 66.32.64

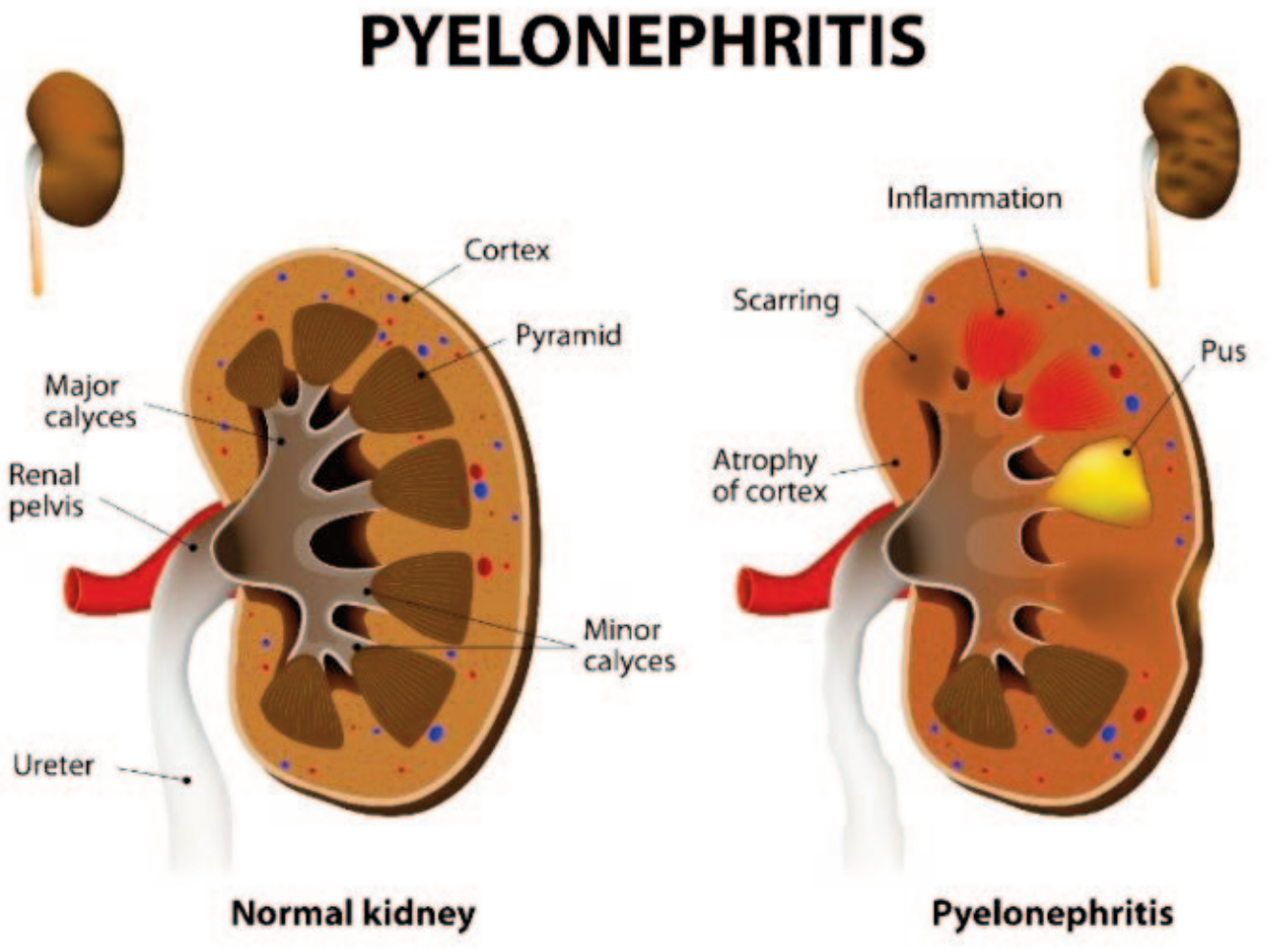
• Bejaïa
Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
Bureau N° 10

N° Tél :
034-12-66-21
Email : ljibejaia@yahoo.fr

• TipasaB.P. 66-A
42 000 Tipasa
Tél. :
(024) 43.60.26

© 1990-2024

Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.



Pyélonéphrite (infection du rein) : symptômes, guérison, que faire ?

La pyélonéphrite aiguë désigne une infection du rein, souvent provoquée par une cystite mal soignée ou résistante au traitement. Dès l'apparition des symptômes, il faut consulter en urgence pour éviter l'insuffisance rénale.

La pyélonéphrite correspond à l'infection aiguë du rein par une bactérie, le plus souvent de type Escherichia Coli provenant de la vessie. Elle est souvent provoquée par une infection urinaire (cystite) non ou mal soignée, résistante au traitement, qui remonte ainsi jusqu'au rein.
Quels sont les symptômes de la pyélonéphrite ? Quelle est la cause ? Quels sont les risques ? Mortels ? Comment l'attrape-t-on ? Comment la guérir ? Avec quel traitement ? Des antibiotiques ? Eclairage.

Définition :
c'est quoi une pyélonéphrite ?
La pyélonéphrite est causée par une bactérie présente dans les urines, le plus souvent de type E. Coli, qui remonte par les voies urinaires jusqu'au rein (on parle de pyélonéphrite ascendante), provoquant une inflammation et une infection des reins en quelques heures.

Douleur aux reins : signification, à gauche, à droite
Les reins sont des organes silencieux et discrets. Ils peuvent être malades sans qu'on le sache... Néanmoins une douleur au rein droit, gauche ou étendue peut être le signe de calculs ou d'une pyélonéphrite qui peuvent évoluer en insuffisance rénale. D'où l'importance du dépistage. Eclairage du Dr Isabelle Tostivint, néphrologue.

Quelles sont les causes possibles d'une pyélonéphrite ?
La pyélonéphrite est particulièrement fréquente chez les jeunes femmes. Elle est le plus souvent engendrée par une cystite mal soignée ou résistante au traitement. Une malformation de l'appareil urinaire peut également favoriser le phénomène. À savoir que les spécificités anatomiques et physiologiques de la grossesse augmentent le risque de développer une pyélonéphrite. D'autres facteurs peuvent cependant être à l'origine d'une pyélonéphrite comme une constipation prolongée.

Cystite : définition, types, symptôme, que faire ?
En France, les cystites sont le deuxième motif de consultation et de prescription d'antibiotiques, surtout pour les femmes (50 fois plus touchées que les hommes). Aiguë, récidivante, interstitielle, survenant pendant la grossesse ou après les rapports sexuels, elles répondent à plusieurs causes et traitements.

Quels sont les symptômes d'une pyélonéphrite ?
Les principaux symptômes d'une pyélonéphrite sont :

une forte fièvre (supérieure à 38,5°C)
des frissons
des douleurs au niveau des fosses lombaires
des douleurs abdominales.
des troubles urinaires (brûlures à la miction, envies plus fréquentes ou, au contraire, anurie en cas d'obstacle)
une tachycardie (accélération du rythme cardiaque) de la diarrhée des vomissements

Comment pose-t-on le diagnostic d'une pyélonéphrite ?
Le diagnostic de la pyélonéphrite repose sur les signes cliniques. La réalisation d'une analyse d'urine à l'aide d'une bandelette réactive trempée dans l'urine permet de poser le diagnostic. Si la partie réactive pour la détection des globules blancs est positive, cela signe une infection urinaire. Si la partie pour les nitrites est positive, cela indique la présence de bactéries. En cas d'un de ces deux éléments présents, un examen Cyto-Bactériologique des Urines (ou ECBU) est réalisé pour confirmation de la présence de germes. Par ailleurs, une échographie des voies urinaires est nécessaire dans les 24 heures, en cas de premier épisode de pyélonéphrite pour la recherche d'un facteur favorisant son apparition.

Quand consulter en urgence ?
"Dès l'apparition des symptômes, il est essentiel de consulter un médecin en urgence pour éviter toute complication, qui pourrait mener à l'insuffisance rénale", prévient le Docteur Handschuh. Une échographie est généralement réalisée pour rechercher un éventuel obstacle ou une anomalie anatomique et pour contrôler l'état du rein affecté. Une prise de sang permettra en outre d'évaluer la gravité de l'infection.

Quels sont les risques de complication d'une pyélonéphrite ?
Une pyélonéphrite correctement prise en charge évolue généralement favorablement. "Si elle n'est pas prise en charge, la pyélonéphrite peut provoquer l'apparition d'un abcès rénal ou une infection généralisée (septicémie)", signale notre expert. La septicémie peut être mortelle.

Quel est le traitement pour guérir une pyélonéphrite ?
Le traitement classique d'une pyélonéphrite (infection bactérienne) est constitué d'antibiotiques (céphalosporines ou fluoroquinolones) pour combattre la bactérie et d'antalgiques pour atténuer la douleur. Le repos et une grande consommation d'eau sont également nécessaires. Si l'infection est plus sévère, une hospitalisation est nécessaire, notamment si la pyélonéphrite est obstructive et empêche l'excrétion des urines. Il est dans ce cas urgent de réaliser un drainage des urines.

Pour prévenir l'apparition d'une cystite, rappelons qu'il est conseillé de :
boire au moins 1,5 litre d'eau par jour,
s'essuyer d'avant en arrière après la miction (et non l'inverse !)
d'uriner après chaque rapport sexuel.
Quel est le temps de guérison d'une pyélonéphrite ?
Une pyélonéphrite guérit grâce au traitement antibiotique adapté au germe, pris à la dose prescrite et pendant toute la durée indiquée par le médecin.
Ce traitement doit être pris de 7 à 10 jours dans les pyélonéphrites aiguës simples et pendant 10 jours dans les pyélonéphrites à risque de complications, selon l'Assurance maladie.



BIEN-ÊTRE

Intel booste la mémoire partagée ou comment doper les performances de votre ordinateur portable

Afin de montrer ses processeurs plus à leur avantage dans les travaux liés à l'intelligence artificielle, Intel intègre une nouvelle option – le Shared GPU Memory Override – à ses pilotes graphiques.



Au travers d'une simple option dans les pilotes Intel Graphics Software et les processeurs de la marque américaine voient leurs horizons s'élargir, en particulier dans tout ce qui touche à l'intelligence artificielle en autorisant l'iGPU à puiser davantage dans la mémoire système.

De la question de la mémoire « partagée »

Les derniers chiffres de parts de marché sur le segment mobile x86 ont montré qu'Intel conserve une belle position sur ce secteur. Sans doute la sortie des très bons modèles de puces Core Ultra y est pour quelque chose.

Intel cherche d'ailleurs à capitaliser sur la bonne réputation de sa gamme auprès des clients potentiels en déployant une nouvelle option qui, pour comprendre sa portée, nécessite quelques explications. Il faut effectivement savoir que sur une grande partie des puces pour ordinateurs portables, CPU et GPU sont intégrés au même composant. On parle d'ailleurs d'iGPU avec « i » pour intégré.

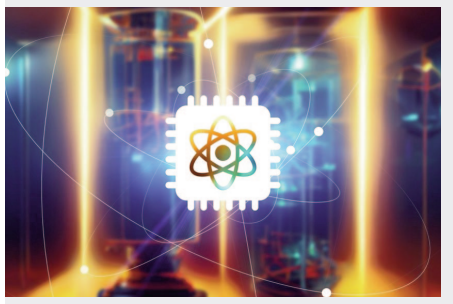
De fait, c'est la mémoire vive du système qui se charge d'alimenter tout ce petit monde et c'est pour cela que cette RAM est dite « partagée » et il est parfois possible de modifier le réglage d'allocation de la RAM au GPU avec, le plus souvent, un maximum de 10 %, 15 % ou peut-être 20 % de la capacité totale de la mémoire du système. C'est là qu'Intel intervient.

Jusqu'à 87 % de la RAM allouée à l'iGPU ?

Comme l'explique Bob Duffy sur la plateforme X, une nouvelle option vient d'être introduite dans les pilotes Intel Graphics Software. Une option dont le nom est assez clair pour les anglophones, Shared GPU Memory Override.

L'idée est toute simple, il s'agit d'outrepasser (override) les limites habituelles de gestion du partage de mémoire. Une bien plus grande potion de la mémoire système peut donc être allouée à la mémoire vidéo et, ainsi, être utilisée par la partie GPU du processeur Intel. Nous n'avons pas moyen de le vérifier, mais tout porte à croire que la nouvelle limite pourrait atteindre 87 % de la RAM. Pour Intel, il s'agit bien sûr de réduire l'écart qui sépare la solution graphique intégrée des cartes graphiques dédiées dans toutes les tâches qui sont à l'heure actuelle « memory-bound », bloquées par la quantité de mémoire disponible. Il ne s'agit donc pas de tous les travaux, mais on pense particulièrement aux travaux sur l'intelligence artificielle en local. Davantage de mémoire « vidéo » – mais sans aller jusqu'à 87 % cette fois – peut aussi avoir son utilité dans certains jeux, encore que la puissance de traitement des iGPU est souvent le facteur limitant. Reste que l'option d'Intel fait bien sûr penser au Variable Graphics Memory mis en place AMD pour ses Ryzen AI.

ExpressVPN adopte enfin WireGuard, avec une couche de chiffrement post-quantique à la clé



LONGTEMPS absent de la stratégie d'ExpressVPN, le protocole WireGuard fait son entrée dans le service sous une forme revisitée. Le fournisseur y ajoute des protections absentes du protocole d'origine, notamment un échange de clés post-quantique, et publie un guide technique pour encourager l'ensemble du secteur à s'adapter aux menaces futures.

Si WireGuard s'est imposé comme le protocole de référence pour les VPN grand public, ExpressVPN avait jusqu'ici préféré s'en tenir à son propre protocole maison, Lightway, officiellement pour des raisons de sécurité. Un choix qui relevait sans doute autant de considérations techniques que d'une stratégie assumée de différenciation. Mais le paysage a évolué, et ExpressVPN avec lui. Le fournisseur annonce aujourd'hui une implémentation maison de WireGuard, enrichie d'un chiffrement post-quantique et pensée pour renforcer la confidentialité sans modifier le protocole de base. Une manière de répondre aux critiques, de s'aligner sur un standard… et peut-être aussi de séduire un public plus attaché à WireGuard qu'à Lightway.

Un WireGuard enrichi, sans le forker

Contrairement à Mullvad ou Proton VPN, qui ont intégré des mécanismes de chiffrement post-quantique directement dans leurs infrastructures existantes, ExpressVPN adopte une approche enveloppante : l'implémentation proposée repose sur une architecture qui vient compléter WireGuard, sans modifier le protocole lui-même.

Dans le détail, chaque session repose sur un échange de clés hybride post-quantique basé sur l'algorithme ML-KEM, retenu par le NIST. À cela s'ajoute un ensemble de mesures visant à mieux cloisonner les connexions : identifiants éphémères, adresses IP internes renouvelées dynamiquement, jetons d'authentification valables uniquement pour la session en cours.

L'ensemble est provisionné en temps réel, sans affectation statique ni recours au double NAT. En clair, chaque connexion démarre avec des paramètres neufs, générés à la volée, qui disparaissent une fois la session terminée .

ce qui limite fortement les risques de corrélation entre les usages.

En marge de cette annonce, ExpressVPN s'est aussi efforcé de publier un white paper technique détaillé, dans lequel le fournisseur décrit l'ensemble des composants de son architecture, avec l'intention déclarée de fournir un modèle reproductible à d'autres fournisseurs, quelles que soient leurs plateformes.

Autre nouveauté, à destination cette fois des utilisateurs et utilisatrices les plus avancés :

le support manuel du proxy HTTPS via Lightway en mode TCP. Pour résumer, cette option doit permettre de rediriger le trafic VPN à travers un proxy HTTPS autohébergé, utile là où les connexions VPN classiques sont bloquées, bridées ou étroitement surveillées. Il ne s'agit donc pas d'un remplaçant du VPN, mais d'un outil complémentaire, pensé pour celles et ceux qui disposent déjà d'une infrastructure adaptée et cherchent à contourner des restrictions réseau plus agressives.

VPN et sécurité post-quantique : un enjeu de fond… et de façade

Cette nouvelle implémentation ne remplace pas Lightway, qui reste le protocole par défaut d'ExpressVPN. Réécrit en Rust en début d'année, Lightway a aussi évolué sur le plan fonctionnel, avec l'introduction d'un mode Turbo censé optimiser les performances du VPN, et la prise en charge DCO pour les configurations basées sur OpenVPN.

C'est néanmoins la première fois que le fournisseur prend position sur WireGuard, et le choix d'y intégrer directement une protection post-quantique lui permet d'adresser deux problèmes en parallèle : les limites structurelles du protocole – absence d'authentification, gestion rigide des clés – et l'inertie d'un secteur qui tarde à anticiper les risques liés à l'informatique quantique.

Sur ce second point, plusieurs fournisseurs ont pourtant déjà commencé à réagir.

Mullvad propose une version de WireGuard adaptée au chiffrement post-quantique, tandis que Proton VPN migre progressivement vers une architecture hybride, mêlant algorithmes classiques et résistants aux attaques quantiques. NordVPN a de son côté généralisé cette protection à l'ensemble de ses applications via NordLynx, et PureVPN, plus en amont, collabore depuis 2022 avec Quantinuum sur la génération de clés censées tenir face à la menace. Mais ces approches évoluent chacune dans leur coin, sans méthode commune, et sans toujours en dire beaucoup sur leur mise en œuvre.













JEUNE INDEPENDANT









télévision

PROGRAMME DU JOUR

21h00 Téléréalité- France 2025 — TF1
Star Academy

21h00 Jeu - France 2025 — France 2
100 % logique : la réponse est sous vos yeux

21h00 Série policière - Etats-Unis 2023 — 6ter
Matlock

21h00 Rugby : Top 14 — CANAL+
Pau / Toulouse

20h50 Série humoristique — W9
France
La petite histoire de France

20h55 Film de science-fiction — CINE + FRISSON
Etats-Unis - Canada 2013
Oblivion

21h05 Sciences et technique — 6ter
Nausicaá, dans les coulisses
du plus grand aquarium d'Europe

21h00 Cinéma Etats-Unis - Italie - 2023 — CINE + PREMIER
Priscilla

21h50 Grand Prix des Etats-Unis — CANAL+ SPORT
Grand Prix des Etats-Unis

21h00 Film policier - France - 2024 — CINE CINEMA
Six jours

20h50 Comédie — CANAL+ family
Etats-Unis - 2019
Chaud devant !

21h15 Série policière — TMC
Etats-Unis - 1977
Columbo

21h00 la chaine CANAL+ SERIES



Série fantastique (France - 2025)
Saison 1 - Épisode 1/2

Les Sentinelles

Le colonel Mirreau informe son supérieur et le ministre des Armées que les Allemands utilisent sur le front un soldat augmenté doté d'une puissance dévastatrice. A lui seul, le mystérieux guerrier est venu à bout de toute une brigade. Les Sentinelles se rendent à La Coudray où il a été aperçu pour la dernière fois. Pendant ce temps, l'infirmière du docteur Roux avoue à Irène que le colonel Mirreau a fait transférer son mari dans une unité spéciale.

21h45

Série dramatique (Etats-Unis - 2025)
Saison 3 - Épisode 1/2

Yellowjackets

Mari, mystérieusement introuvable pendant toute une nuit, laisse ses amies en proie à l'inquiétude. Au lever du jour, Van (Liv Hewson) prend l'initiative d'organiser des recherches dans la dense forêt environnante, déterminée à retrouver leur camarade. Cependant, Shauna (Melanie Lynskey) choisit de ne pas participer, laissant planer des tensions au sein du groupe. Parallèlement, dans le présent, Shauna et son mari Jeff (Warren Kole) voient leur quotidien perturbé par le retour inattendu de Lottie (Courtney Eaton), fraîchement sortie de l'asile.

HORAIRES DES PRIÈRES	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	05:05	12:14	15:22	17:48	19:12
CONSTANTINE	05:10	12:19	15:27	17:53	19:17
ALGER	05:24	12:33	15:41	18:08	19:31
OUARGLA	05:16	12:24	15:37	18:03	19:22
CHLEF	05:31	12:40	15:48	18:15	19:38
MOSTAGANEM	05:36	12:45	15:53	18:20	19:43
ORAN	05:39	12:48	15:57	18:23	19:46

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 8317 – SAMEDI 18 OCTOBRE 2025
www. jeune-independant. net direction@jeune-independant. net

Meteo

	Maximales	Minimales
Alger	24°	17°
Oran	25°	15°
Constantine	22°	12°
Ouargla	25°	17°

RETRAITES

La CNR passe à l'ère du tout-numérique

Accélération de la transformation numérique, humanisation du service public et plan stratégique 2026-2030, telles sont les grandes orientations définies, avant-hier à Alger, par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Abdelhak Saïhi, lors d'une rencontre d'évaluation consacrée à la Caisse nationale des retraites (CNR), traduisant la volonté du gouvernement à renforcer la qualité des prestations et préserver les droits des retraités.

Dès l'ouverture de la rencontre, M. Saïhi a mis en avant la priorité accordée à la modernisation des prestations offertes aux retraités. Il a appelé à «renforcer les services numériques interactifs afin d'éviter aux retraités les déplacements inutiles, et élargir les actions de proximité pour se rapprocher d'eux».

Le ministre a souligné l'importance de «la rigueur dans la prise en charge des préoccupations des citoyens, tout en veillant à humaniser la relation avec le retraité à toutes les étapes du traitement».

Il a également orienté la CNR vers l'élaboration d'»un plan d'action stratégique pour la période 2026-2030», axé sur la rationalisation des dépenses sans toucher aux droits des bénéficiaires, l'accélération de la transformation numérique et la simplification des formalités et procédures administratives .

Dans son intervention, M. Saïhi a estimé qu'il est temps de «renoncer aux modes de gestion classiques et d'adopter un modèle administratif moderne fondé sur la numérisation, la flexibilité et la réactivité».

Il a appelé à «intensifier la coordination avec le Haut-Commissariat à la numérisation afin d'atteindre l'objectif de la numérisation globale des services de la CNR», conformément aux orientations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, «pour établir un Gouvernement numérique intégré».



Pour une meilleure qualité de prestations.

Pour le ministre, cette transition vers un modèle plus agile et connecté s'inscrit dans la démarche nationale visant à instaurer une administration de proximité, efficace et au service du citoyen.

Abdelhak Saihi a rappelé l'importance de «garantir un service public efficace et à la hauteur des attentes légitimes des retraités et ayants droit».

Il a appelé à «accélérer le traitement des dossiers des allocations et pensions, et en assurer le versement dans les délais, sans aucun retard».

Cette rencontre a ainsi permis d'évaluer «l'état de gestion de la CNR et l'efficacité des mesures prises pour assurer la pérennité de ses équilibres financiers et la continuité du versement régulier et intégral des pensions de retraite». Saihi a ajouté qu'elle s'inscrit «dans la vision du gouvernement visant à développer le système de protection sociale et consolider ses fondements».

En outre, le ministre a réaffirmé que «la préservation des droits des retraités constitue un devoir constitutionnel à ne pas négliger», insistant sur «la responsabilité collective de redoubler d'efforts et d'améliorer la performance pour garantir la pérennité du système et le confort des bénéficiaires».

Sihem Bounabi

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE PATIENTS CANCÉREUX

Alerte sur les dérives des campagnes de sensibilisation

CONSACRÉ à la prévention et au dépistage du cancer du sein, Octobre rose devait être un mois de solidarité, d'information et de mobilisation autour d'une cause de santé publique majeure. Mais au fil des années, cette initiative semble s'éloigner de son objectif initial, dérivant parfois vers des activités éloignées de sa mission première. C'est le constat dressé par la Fédération algérienne des associations de patients cancéreux (FAAPAC), présidée par Mme Hamida Kettab, qui alerte sur ce qu'elle qualifie de «dérive préoccupante» dans la manière dont certaines campagnes sont aujourd'hui menées à travers le pays.

Dans un communiqué rendu public, la Fédération exprime son inquiétude face à la commercialisation croissante d'Octobre rose. Selon elle, de nombreux événements s'apparentent désormais à des manifestations mondaines, multipliant défilés de mode, spectacles et animations festives, souvent déconnectés de la réalité vécue par les femmes atteintes de cancer. «Nous parlons de patientes, de femmes qui luttent pour leur vie. Octobre rose ne doit pas être un prétexte à des célébrations superficielles, mais un moment d'action, de dignité et de solidarité réelle», souligne Mme Hamida Kettab.

Pour la Fédération, ces pratiques risquent de banaliser la maladie et de détourner l'attention du véritable enjeu : la sensibilisation au dépistage précoce, seul garant d'une prise en charge efficace.

La FAAPAC met également en garde contre les campagnes de dépistage menées sans encadrement médical rigoureux. Certaines opérations, déployées sans coordination claire ni protocole de suivi, peuvent, selon elle, être non seulement inefficaces, mais aussi potentiellement dangereuses.

«Le dépistage doit être effectué par des professionnels de santé qualifiés et selon les normes établies par le ministère de la Santé. Identifier un cas positif sans garantir un accès immédiat à la prise en charge médicale constitue une erreur éthique et médicale grave», rappelle Mme Kettab.

Face à ces constats, la Fédération algérienne des associations de patients cancéreux appelle l'ensemble des acteurs – institutions publiques, associations, entreprises et médias, à revenir à l'esprit originel d'Octobre rose. Elle insiste sur la nécessité d'offrir une information médicale fiable et accessible à toutes les femmes, d'assurer un soutien psychologique et matériel aux patientes ainsi qu'à leurs familles, et de promouvoir un dépistage précoce organisé, rigoureusement encadré sur le plan médical, afin de garantir une prise en charge efficace et respectueuse de la dignité des malades.

«Le cancer du sein n'est pas un produit marketing. C'est une cause nationale qui mérite sérieux, respect et engagement collectif», conclut la présidente de la FAAPC.

Lynda Louifi

ALERTE À LA DIPHTÉRIE À SKIKDA

Un décès et plusieurs cas signalés

LA DIRECTION de la santé de la wilaya de Skikda a annoncé, jeudi, un décès lié à la diphtérie ainsi que plusieurs cas d'infection, dont certains présentent des complications graves. Les autorités appellent à la vigilance et rappellent l'importance de la vaccination. C'est ce qu'a indiqué un communiqué de la wilaya. La même source fait état d'un décès causé par la diphtérie et de plusieurs personnes atteintes, parmi lesquelles des cas jugés «compliqués». Selon les informations fournies par le communiqué, la maladie se manifeste dans un premier temps par une inflammation de la gorge, des difficultés à avaler et une sensation de fatigue. En l'absence d'un diagnostic et d'un traitement rapides, la wilaya prévient que l'infection peut évoluer vers des complications cardiaques et neurologiques sévères, pouvant entraîner la mort. La direction de la santé a mis l'accent sur la vaccination, qu'elle considère comme «le seul remède efficace» pour prévenir la maladie. Elle invite les citoyens (adultes) de la wilaya — et plus particulièrement ceux résidant dans les communes de Skikda et Filfila — à se rendre dans les centres de vaccination afin de recevoir leur dose de rappel.

Khalil Aouir

CONCOURS DE RECRUTEMENT D'ALGÉRIE POSTE

Rendez-vous le 30 octobre

ALGÉRIE POSTE a annoncé hier la tenue du concours national de recrutement le 30 octobre. L'examen se déroulera entièrement en ligne, via la plateforme numérique dédiée mise en place par l'entreprise. Selon un communiqué officiel, les identifiants de connexion (nom d'utilisateur et mot de passe) seront transmis aux candidats par SMS entre le 20 et le 24 octobre. Cette mesure vise à garantir à chacun un accès fluide et sécurisé à la plateforme le jour de l'épreuve. Les postulants n'ayant pas reçu ces informations seront contactés directement par le centre d'appel d'Algérie Poste dans les trois jours suivants, afin de leur permettre de participer à l'examen sans difficulté. Dans un souci de transparence et d'égalité des chances, Algérie Poste prévoit également de publier, dans les prochains jours, un guide d'utilisation et des tutoriels vidéo explicatifs. Ces supports détailleront étape par étape la procédure à suivre pour se connecter et passer l'examen. L'entreprise publique diffusera ces contenus sur ses plateformes officielles et ses pages de réseaux sociaux, afin de permettre à l'ensemble des candidats de se préparer efficacement.

L. L.